



ARMP AUTORITÉ DE
RÉGULATION DES
MARCHÉS PUBLICS
PRESIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE DU BÉNIN



**MISSION D'AUDIT INDÉPENDANT DES MARCHÉS PUBLICS AU TITRE
DE LA GESTION BUDGÉTAIRE 2018**

RAPPORT D'AUDIT DE MATERIALITE

VERSION DEFINITIVE

Mission réalisée par :

CABINET EVEREST EXPERTISES ASSOCIEES SARL



Tél : 00(229) 21 32 47 46
03 BP 1678 Cotonou
everest@everest-expertises.com

MARS 2025

LETTRE INTRODUCTIVE

Abomey-Calavi, le 14 Mars 2025

A

**Monsieur le Président de l'Autorité de
Régulation des Marchés Publics**

Cotonou – BENIN

**Objet : Mission d'audit indépendant des marchés publics passés au titre de la gestion budgétaire 2018 -
Dépôt du rapport définitif de synthèse de la mission d'audit de matérialité**

Monsieur le Président,

Conformément aux termes de référence de la mission d'audit indépendant des marchés publics que vous avez bien voulu nous confier par mandat N° 2024-653/PR/ARMP/SP/DPSSE/SA en date du 15 février 2024, nous vous présentons ci-après notre **rapport définitif d'audit de matérialité** au titre de la gestion budgétaire 2018 pour l'ensemble des autorités contractantes.

Notre mission a été exécutée en accord avec les termes de référence de la mission et avec notre méthodologie d'intervention.

Nous vous prions de trouver ci-contre les observations découlant des diligences effectuées.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre parfaite considération.

L'Associé-Gérant

Pedro d'Assomption ASSOSSOU

Expert-comptable Diplômé

Commissaire aux comptes

N° OECCA BENIN : 049-EC

TABLE DES MATIERES

I- Résumé Exécutif.....	4
II- Objectifs et méthodologie de l'audit de matérialité	7
III- Présentation des résultats de l’audit de matérialité des marches par autorité contractante	8
1. Autorité contractante : ANAEPMR.....	9
2. Autorité contractante : Commune de BEMBEREKE	23
3. Autorité contractante : Commune de Sèmè Podji 2018	27
4. Autorité contractante : Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS)	29
5. Autorité contractante : Commune D’ABOMEY-CALAVI	30
6. Autorité contractante : Commune de Dassa-zoumé	39
7. Autorité contractante : Commune De DJIDJA.....	43
8. Autorité contractante : Commune De PARAKOU	50
9. Autorité contractante : Commune de PORTO NOVO	54
10. Autorité contractante : Commune de COTONOU	55
11. Autorité contractante : Commune de DJOUGOU.....	63
12. Autorité contractante : Ministère de l’Agriculture, de l’Elevage et de la Pêche (2018)	67
13. Autorité Contractante : Ministère de l’Economie et des Finances.....	73
14. Autorité contractante : Port Autonome de Cotonou (PAC) 2018.....	75
15. Autorité contractante : Université d’Abomey-Calavi.....	78
16. Autorité contractante : Ministère de l’Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS) 2018	82
17. Autorité contractante : Ministère de l’Economie Numérique et de la Digitalisation.....	93
18. Autorité contractante : Ministère de l’Enseignement Maternel et Primaire.....	95
19. Autorité contractante : Ministère des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle (MESTFP) 2018	98
20. Autorité contractante : Ministère de la santé.....	101
21. Autorité contractante : SOCIETE BENINOISE D’ENERGIE ELECTRIQUE	104
22. Autorité contractante SONEB.....	107
23. Autorité contractante : Commune de BOHICON	113
24. Autorité contractante : Université de Parakou	120

ANNEXE 1 : TABLEAU RECAPITULATIF DES OPINIONS SUR LES MARCHES PUBLICS EXAMINES

ANNEXE 2 : SYNTHÈSE DES INDICATEURS CLÉS DE PERFORMANCE (KPI) CALCULÉS POUR CHAQUE AUTORITÉ CONTRACTANTE

I- Résumé Exécutif

Conformément aux termes de référence de la mission d'audit indépendant des marchés publics que vous avez bien voulu nous confier par mandat N° 2024-653/PR/ARMP/SP/DPSSE/SA en date du 15 février 2024, nous avons mis en œuvre les diligences d'audit de matérialité. L'échantillon de notre audit provient de l'échantillon d'audit de conformité préalablement communiqué par l'ARMP.

Nos travaux ont été exécutés aux sièges des autorités contractantes, sur les sites des travaux et au siège de notre cabinet.

L'audit de matérialité a porté sur les réalisations de 24 autorités contractantes, l'ABERME étant en liquidation, la mission a été dans l'impossibilité d'avoir des interlocuteurs qui peuvent valablement renseigner sur les réalisations. Le détail des observations pour chaque autorité contractante est présenté ci-dessous.

Nous avons procédé à l'audit de 60 marchés pour l'ensemble des autorités contractantes. La répartition se présente en annexe 1. Nous vous présentons ci-après la synthèse de nos conclusions et observations.

❖ Synthèse des conclusions

Le tableau ci-dessous fournit la synthèse des conclusions par niveau de conformité et suivant l'état d'achèvement des marchés au moment de nos travaux.

Niveau de conformité	Nombre de marchés	Proportion (%)	Marchés résiliés	Marchés achevés	Marchés non achevés	Marchés en difficulté
Conformes	30	50%	2	27	1	
Partiellement Conforme	7	12%		7		
Non-conformes	7	12%		6		1
Impossibilité de conclure	16	27%		16		
TOTAL	60	100%	2	56	1	1

Les deux marchés figurant dans la catégorie des marchés résiliés n'ont pas connu de début d'exécution avant leur résiliation. Le marché non achevé a d'abord fait l'objet de résiliation avant une nouvelle attribution, ce qui justifie le retard dans l'achèvement des travaux. L'impossibilité de conclure est généralement due à la carence documentaire, l'exercice audité remontant à plus de cinq ans. En raison de cette carence documentaire, nous n'avons pas fourni de statistiques sur les marchés effectivement réceptionnés ou non, mais plutôt sur les marchés dont l'achèvement a été constaté.

❖ Principales observations effectuées

Notre audit a permis de relever plusieurs catégories d'observations, dont les plus significatives sont les suivantes :

- Forte carence dans l'archivage des documents de marchés et de suivi des réalisations (ordres de services, Procès-verbaux, preuves de paiement, rapports de chantiers, rapports d'études géotechniques, etc.) ;
- Retards importants dans l'exécution de plusieurs projets sans applications de pénalités ;
- Non conformité des quantités réalisées par rapport à celles prévues dans les Devis Quantitatifs et Estimatifs ;
- Défauts structurels et de qualité (fissures, matériaux dégradés) dans certains ouvrages ;
- Impossibilité de vérifier l'état de certains ouvrages en raison de l'absence de documentation ;
- Absence de documentation sur les bons de sortie ou de distribution, rendant impossible la traçabilité des affectations de certains biens meubles.

❖ Actions correctives urgentes recommandées

Commune d'Abomey-calavi :

- ✓ Le module de deux salles de classe, avec bureau et magasin à l'EPP de Womey-Yénawa/C, présente de graves déficiences structurelles et matérielles, indiquant une exécution de faible qualité. Les fissures, la détérioration précoce des tôles et ouvrages métalliques, ainsi que le faible dosage en ciment compromettent la pérennité de l'ouvrage. Une intervention corrective urgente est recommandée pour réparer les dommages constatés.
- ✓ Le projet de construction du module de deux salles de classe avec bureau et magasin à l'EPP de Agassa-Godomey/Akassato est inachevé. L'ouvrage a été abandonné par l'entrepreneur. Les formes dallage n'ont pas été réalisées. Les portes et grilles anti-infraction prévues ne sont ni fournies ni installées, ce qui compromet la sécurité du bâtiment. Malgré l'abandon des travaux, les élèves et enseignants utilisent le bâtiment inachevé, mettant en danger leur sécurité et leur bien-être.
- ✓ Le module de deux salles de classe avec bureau et magasin à l'EPP de Calavi-Centre présente de graves défauts de construction. Les fissures visibles, la dégradation des matériaux, et la mauvaise qualité de l'enduit en témoignent. Le manque de documentation technique, notamment l'absence de plans et de rapports de contrôle, soulève des questions sur le suivi du marché. Des mesures doivent être prises pour remédier aux défauts de construction et assurer la sécurité et la qualité du bâtiment.

Commune de Sémé Podji :

Le projet de construction et d'équipement d'un module de trois salles de classes avec bureau et magasin à l'EPP EPKE II présente des défaillances majeures :

- Des **affaissements importants** des terrasses des salles de classe (plus de 15 cm entre le terrassement et le remblai) ont été constatés, révélant des lacunes dans la préparation et le compactage des sols.
- Des **défauts de mise en œuvre du béton** ont été relevés, rendant les aciers de structure visibles au niveau des nervures. Cela indique une mauvaise qualité des travaux de construction, en particulier dans la préparation et le coulage du béton.

- **Absence de documents techniques** et de preuves de contrôle, rendant difficile une évaluation approfondie de la qualité et de la conformité des travaux réalisés.

Ces constats montrent que l'ouvrage est vulnérable et nécessite des interventions correctives importantes. Il est impératif de :

- Réaliser une **étude géotechnique rétroactive** pour évaluer la capacité portante des sols et définir des solutions de reprise.
- Effectuer une **expertise technique détaillée** pour identifier et corriger les défauts structurels.
- Renforcer la gestion documentaire et le suivi des futurs projets pour garantir leur conformité.

II- Objectifs et méthodologie de l'audit de matérialité

Objectifs de l'audit

La vérification matérielle consiste à effectuer des inspections physiques in situ sur les aspects suivants :

- Contrôle de la matérialité des dépenses d'investissements et d'équipements effectuées ;
- Diagnostic sur l'état des ouvrages équipements, fournitures ou rapports ;
- Conformité de la livraison, de la réception ou de l'achèvement des travaux, biens ou services avec les spécifications du marché et aux normes techniques ;
- Justification technique et financière des avenants et ordres de services signés
- Évaluation des insuffisances administratives, techniques et financières.
- Recommandations pour améliorer la gestion et l'exécution des projets publics.

Méthodologie de l'audit

L'audit a été réalisé en suivant une méthodologie rigoureuse reposant sur plusieurs étapes clés et l'utilisation d'outils appropriés pour garantir la fiabilité des résultats. Les détails sont décrits ci-dessous :

➤ *Critères de sélection des marchés audités*

Pour assurer une représentativité des résultats, les marchés audités ont été sélectionnés selon les critères suivants :

- Priorité aux marchés à forte valeur financière
- Marché de gré à gré.
- **Nature des prestations** : Inclusion de travaux, fournitures et services.
- **Risque identifié** : Marchés associés à des non-conformités ou risques signalés lors d'évaluations préliminaires.
- **Année d'exécution** : Focus sur les marchés exécutés pour le compte de l'exercice audité.

➤ *Sources de données*

Les analyses ont été réalisées à partir de plusieurs sources d'information :

- **Documents administratifs** : Actes d'engagement, contrats, avenants.
- **Documents financiers** : Bordereaux de prix, états de paiement, factures, justificatifs.
- **Rapports techniques** : Rapports de réception provisoire ou définitive, fiches d'inspection.
- **Résultats de nos audits de conformité.**

III- Présentation des résultats de l'audit de matérialité des marches par autorité contractante

Les résultats sont présentés ci-dessous par autorité contractante.

1. Autorité contractante : ANAEPMR

Marché N°1 : TRAVAUX

Référence du marché	N°408/MEF/PR/ANAEPMR/PRMP/DNCMP/SP du 03/10/2018
Intitulé du marché	REALISATION DE VINGT-QUATRE (24) SYSTEMES D'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE (CONSTRUCTION, REHABILITATION ET EXTENSION D'ADDUCTION D'EAU VILLAGEOISES DU BENIN). LOT 1 : REALISATION DE SIX (06) ADDUCTIONS D'EAU VILLAGEOISES DANS LE DEPARTEMENT DE L'ALIBORI ET DE L'ATLANTIQUE AU BENIN
Maître d'ouvrage	ANAEPMR
Autorité contractante délégué	Néant
Maître d'œuvre et de contrôle des travaux	Néant
Titulaire du marché	GOUPEMENT GENERTEL GROUPE ET GECI
Délai d'exécution	08 mois hors délai mobilisation qui est de 02 mois
Montant et Source de financement	2 569 326 690 FCFA TTC
Coordonnées WGS 84	

Tableau 1 : Fiche d'identification du marché N°408/MEF/PR/ANAEPMR/PRMP/DNCMP/SP du 03/10/2018

1. Statut du Marché

Le marché a été **résilié**, et cette décision est justifiée par la documentation fournie. Une **preuve de résiliation** a été mise à disposition, notamment :

- **Lettre de notification définitive de résiliation du marché**, accompagnée de ses avenants n°01 et n°02.
- Référence de la lettre : **N°164/22/PR/ANAEPMR/PRMP/DAF/DPET/S-PRMP du 04 mai 2022.**

Rapport synthèse d'audit de matérialité des marchés publics exercice budgétaire 2018



AGENCE NATIONALE
D'APPROVISIONNEMENT EN
EAU POTABLE EN MILIEU RURAL
PRÉFECTURE DE LA RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

La Personne Responsable des Marchés
Publics

Cotonou, le 04 mai 2022

N°411/MEF/PR/ANAEPMR/PRMP/DNCMP/SP

Monsieur le Mandataire du groupement
d'entreprises GENETEL GROUPE/GEI
03 BP : 3328 Cotonou
Tel : (+229) 95409437/96990035
E-mail : ysganetelgroupe@yahoo.fr
BENIN

OBJET : Notification définitive de résiliation de marché et ses avenants

REFERENCES :

- Procès-verbal n°10-48/DNCMP/DC-CEA/2022 du 31 mars 2022 ;
- Contrat de marché n°408/MEF/PR/ANAEPMR/PRMP/DNCMP/SP du 03/10/18 ;
- Avenants n°1 et 2 au contrat ;
- Ordre de service de démarrage n°746/ANAEPMR/DG/PRMP/DPET du 28/12/18 ;
- Ordre de service de prorogation de délai d'exécution n°27/PR/ANAEPMR/DG/PRMP/DPET/S-PRMP du 17/07/2020 ;
- Procès-verbal de la réunion de coordination du 07 octobre 2020 ;
- Lettre n°695/20/PR/ANAEPMR/PRMP/DAF/DPET/S-PRMP du 16/11/2020 ;
- BE n°294/21/PR/ANAEPMR/PRMP/S-PRMP du 15/07/2021 ;
- Lettre n°381/21/PR/ANAEPMR/DPET/PRMP/S-PRMP du 17 septembre 2021 ;
- Procès-verbal de séance de suivi de gestion de contrat ;
- BE n°902/2021/PR/ANAEPMR/DPW/DPET/DAF/AD du 18/11/2021.

Monsieur le Mandataire,

Je viens par la présente vous notifier, après avis favorable de la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics (DNCMP), la résiliation du contrat de marché n°408/MEF/PR/ANAEPMR/PRMP/DNCMP/SP du 03/10/18 et ses avenants n°01 et 02 en raison de la faute du titulaire du marché en vertu du 1^{er} tiret de l'article 107 de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics en République du Bénin.

Cette résiliation est prononcée pour les motifs ci-après :

- au plan technique :

- o l'insuffisance de matériel et de personnel d'exécution pour assurer l'achèvement des travaux ;
- o la rupture régulière des matériaux de construction sur les chantiers ;
- o la mauvaise organisation des travaux ;
- o l'abandon des travaux sur tous les chantiers.
- au plan financier :
- o les difficultés financières récurrentes pour exécuter les travaux ;
- o l'accompagnement de la banque mal exploité.
- au plan juridique :
- o l'atteinte du plafond des pénalités de retard (10% du montant du marché) dans l'exécution des travaux ;
- o le refus du groupement de signer l'avenant n°3 malgré la signature du procès-verbal de négociation dudit avenant ;
- o le refus manifeste du groupement de signer le procès-verbal de la séance de suivi de gestion de contrat ;
- o l'échec de toute initiative d'entente avec le titulaire du marché.

En application des dispositions contractuelles notamment la clause 46 du Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG), vous serez dûment convoqué aux opérations de constatations des ouvrages et parties d'ouvrages exécutés, à l'inventaire des matériaux approvisionnés ainsi qu'à l'inventaire descriptif du matériel et des installations de chantier.

En vous rassurant de la mise en œuvre stricte de la présente procédure de clôture de votre contrat et de ses avenants conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, je vous prie de recevoir Monsieur le Mandataire, mes meilleures salutations.

Christian Gnanon BOUDJENOU

Amplifications :

- DG/ANAEPMR-----ATCR
- DPET/ANAEPMR
- DAF/ANAEPMR
- DSEC/ANAEPMR
- MO structure Zone 1
- MO structure Zone 2
- NSIA BANQUE BENIN



AGENCE NATIONALE
D'APPROVISIONNEMENT EN
EAU POTABLE EN MILIEU RURAL
PRÉFECTURE DE LA RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

La Personne Responsable des Marchés
Publics

Cotonou, le 04 mai 2022

N°411/MEF/PR/ANAEPMR/PRMP/DNCMP/SP

Monsieur le Mandataire du groupement
d'entreprises GENETEL GROUPE/GEI
03 BP : 3328 Cotonou
Tel : (+229) 95409437/96990035
E-mail : ysganetelgroupe@yahoo.fr
BENIN

OBJET : Notification définitive de résiliation de marché et ses avenants

REFERENCES :

- Procès-verbal n°10-48/DNCMP/DC-CEA/2022 du 31 mars 2022 ;
- Contrat de marché n°408/MEF/PR/ANAEPMR/PRMP/DNCMP/SP du 03/10/18 ;
- Avenants n°1 et 2 au contrat ;
- Ordre de service de démarrage n°746/ANAEPMR/DG/PRMP/DPET du 28/12/18 ;
- Ordre de service de prorogation de délai d'exécution n°27/PR/ANAEPMR/DG/PRMP/DPET/S-PRMP du 17/07/2020 ;
- Procès-verbal de la réunion de coordination du 07 octobre 2020 ;
- Lettre n°695/20/PR/ANAEPMR/PRMP/DAF/DPET/S-PRMP du 16/11/2020 ;
- BE n°294/21/PR/ANAEPMR/PRMP/S-PRMP du 15/07/2021 ;
- Lettre n°381/21/PR/ANAEPMR/DPET/PRMP/S-PRMP du 17 septembre 2021 ;
- Procès-verbal de séance de suivi de gestion de contrat ;
- BE n°902/2021/PR/ANAEPMR/DPW/DPET/DAF/AD du 18/11/2021.

Monsieur le Mandataire,

Je viens par la présente vous notifier, après avis favorable de la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics (DNCMP), la résiliation du contrat de marché n°408/MEF/PR/ANAEPMR/PRMP/DNCMP/SP du 03/10/18 et ses avenants n°01 et 02 en raison de la faute du titulaire du marché en vertu du 1^{er} tiret de l'article 107 de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics en République du Bénin.

Cette résiliation est prononcée pour les motifs ci-après :

- au plan technique :

Conclusion

Le marché est officiellement résilié, et cette situation est bien documentée par la notification de résiliation. Un nouveau contrat est déjà signé et les travaux d'achèvement ont démarré en mai 2024. Il s'agit du contrat n°0250/MEF/PR/ANAEPMR/PRMP/PASAEP_24/DNCMP/SP du 14 février 2024.

Niveau de conformité : conforme.

Marché N°2 : TRAVAUX

Référence du marché	N°411/MEF/PR/ANAEPMR/PRMP/DNCMP/SP du 03/10/2018
Intitulé du marché	REALISATION DE VINGT-QUATRE (24) SYSTEMES D'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE (CONSTRUCTION, REHABILITATION ET EXTENSION D'ADDUCTION D'EAU VILLAGEOISES DU BENIN). LOT2 : REALISATION DE SIX (06) ADDUCTIONS D'EAU VILLAGEOISES DANS LES DEPARTEMENTS DE L'ATACORA, DE LA DONGA ET DES COLLINES AU BENIN
Maître d'ouvrage	ANAEPMR
Autorité contractante délégué	Néant
Maître d'œuvre et de contrôle des travaux	Néant
Titulaire du marché	GROUPEMENT EWA / OBB TP / ETF
Délai d'exécution	08 mois hors délai de mobilisation Délai mobilisation : 02 mois

Montant et Source de financement	2 523 719 926 FCFA TTC		
Coordonnées WGS 84	AEV/SAEP DE KPAKPAZOUME ET MADENGBE VISITE		
	FORAGE	BONNE FONTAINE 11	
	CHÂTEAU D'EAU		
	Latitude : 419441	Latitude : 417592	
	Latitude : 423618		
	Longitude : 875400	Longitude : 876363	
	Longitude : 877500		
	Altitude :151m	Altitude : 170m	Altitude :
	191m		

Tableau 2 : Fiche d'identification du marché N°411/MEF/PR/ANAEPMR/PRMP/DNCMP/SP du 03/10/2018

Les AEV/SAEP concernés sont : AEV/SAEP DE KOUBA (ATACORA), AEV/SAEP DE TAKISSARI (ATACORA), AEV/SAEP DE WANOU (DONGA), AEV/SAEP DE CHIMBERI KADEGUE SOLAO (DONGA), AEV/SAEP KPAKPAZOUME ET MADENGBE (COLLINES)

La mission de vérification de l'exécution physique a examiné les différents dossiers et s'est rendue sur le terrain le 20 Août 2024 et les constats faits sont résumés comme ci- dessous :

Constats

a) Matérialité des dépenses effectuées

La documentation nécessaire a été fournie.

b) État des ouvrages

Lors de la visite physique, les travaux réalisés ont été jugés conformes aux normes techniques, bien que des observations aient été relevées :

AEV/SAEP de Kpakpazoumé et Madengbé (Collines)

- **Clôture station de pompage** : dimensions 25,50 m x 20,50 m
- **Forage équipé** : fonctionnel avec une pompe immergée de capacité 12 m³
- **Abri groupe électrogène** : dimensions 2,20 m x 3,20 m, incluant des portes métalliques, unité de chloration, magasin (6,5 m x 3,5 m), et parafoudre (Photo 3).
- **Groupe électrogène Genelec** : capacité 21 KVA (Photo 4).
- **Bac de chloration** : fonctionnel (Photo 5).
- **Bureau, vestiaire et toilettes** : dimensions 3,5 m x 6,5 m et 3,15 m x 3,5 m respectivement (Photo 6).

- **Transformateur électrique** : capacité 50 KVA avec compteur de 30A
- **Armoire de commande** : capacité 400 volts avec inverseur intégré.
- **Borne fontaine** : dimensions 3,50 m x 3,50 m (Photo 8).
- **Château d'eau** : capacité de 100 m³ à 12 m de hauteur sous cuve



c) Conformité des prestations par rapport aux normes techniques

Les travaux réalisés à ce jour sont conformes aux normes techniques.

d) Qualité, véracité et sincérité des documents de contrôle

Les documents fournis par l'autorité contractante (contrat de base) reflètent les modifications et actualisations observées sur le terrain.

e) Synthèse des constats et conclusion

Les travaux sont toujours en cours d'exécution, avec un retard évident. Les prestations réalisées suivent un contrat actualisé non communiqué, incluant la transformation des AEV en SAEP multi-villages.

Conclusion

Niveau de conformité : conforme.

Marché N°3 : TRAVAUX

Référence du marché	N°410/MEF/PR/ANAEPMR/PRMP/DNCMP/SP du 03/10/2018		
Intitulé du marché	REALISATION DE VINGT-QUATRE (24) SYSTEMES D'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE (CONSTRUCTION, REHABILITATION ET EXTENSION D'ADDUCTION D'EAU VILLAGEOISES DU BENIN). LOT3 : REALISATION DE SIX (06) ADDUCTIONS D'EAU VILLAGEOISES DANS LE DEPARTEMENT DE BORGOU AU BENIN		
Maître d'ouvrage	ANAEPMR		
Autorité contractante délégué	Néant		
Maître d'œuvre et de contrôle des travaux	Néant		
Titulaire du marché	GROUPEMENT FORAG SA/AGIRE SARL/VERGNE HYDRO		
Délai d'exécution	08 mois hors délai de mobilisation Délai mobilisation : 02 mois		
Montant et Source de financement	4 982 222 190 FCFA TTC		
Coordonnées WGS 84	AEV/SAEPmV DE GANRO (BEMBEREKE) VISITE LE 13 AOÛT 2024		
	STATION DE POMPAGE (FORAGE)	CHATEAU D'EAU	BONNE FONTAINE N°1
	Latitude : 479124	Latitude : 480511	Latitude : 480462
	Longitude : 1145075	Longitude : 1145050	Longitude : 1145032
	Altitude : 331m	Altitude :334 m	Altitude :336m
	BONNE FONTAINE N°2		
	Latitude : 480305	Longitude : 1144964	
	Altitude :337m		
	AEV/SAEPmV GANSON DAROUKPARA (NIKKI) VISITE LE 14 AOÛT 2024		
	STATION DE POMPAGE (FORAGE F1)	STATION DE POMPAGE (FORAGE F2)	CHATEAU D'EAU
Latitude : 506351	Latitude : 505598	Latitude : 503918	
Longitude : 1086809	Longitude : 1087355	Longitude : 1086572	
Altitude : 448m	Altitude : 447m	Altitude : 450m	

	BONNE FONTAINE N°7 Latitude : 503981 Longitude : 1086694 Altitude :447m	BONNE FONTAINE N°9 Latitude : 504171 Longitude : 1086747 Altitude :444m	BONNE FONTAINE N°15 Latitude : 506090 Longitude : 1088553
	AEV/SAEPmV GBEGOUROU (N'DALI) VISITE LE 14 AOÛT 2024		
	STATION DE POMPAGE (FORAGE F1) Latitude : 469011 Longitude : 1042147 Altitude : 328m	STATION DE POMPAGE (FORAGE F2) Latitude : 470926 Longitude : 1043430 Altitude : 340m	CHATEAU D'EAU Latitude : 474293 Longitude : 1047136 Altitude : 348m
	REGARD DE VIDANGE Latitude : 471187 Longitude : 1043568 Altitude : 334m	BONNE FONTAINE N°8 Latitude : 471826 Longitude : 1044058 Altitude : 329m	BONNE FONTAINE N°9 Latitude : 471894 Longitude : 1044230 Altitude : 327m
	BONNE FONTAINE N°10 Latitude : 471831 Longitude : 1044407 Altitude : 327m	BRANCHEMENT PARTICULIER Latitude : 471902 Longitude : 1044350 Altitude : 327m	
	AEV/SAEPmV KINNOU KPANOU (TCHAOUROU) VISITE LE 19 AOÛT 2024		
	STATION DE POMPAGE (FORAGE F1) Latitude : 445745 Longitude : 1003360 Altitude : 327m	STATION DE POMPAGE (FORAGE F2) Latitude : 445878 Longitude : 1003386 Altitude : 328m	STATION DE POMPAGE (FORAGE F4) Latitude : 446281 Longitude : 1004045 Altitude : 341m
	STATION DE POMPAGE (FORAGE B2353 REHABILITE) Latitude : 445229 Longitude : 1003572 Altitude : 328m	STATION DE POMPAGE (FORAGE B4080) Latitude : 441332 Longitude : 998032 Altitude : 332m	CHATEAU D'EAU Latitude : 445934 Longitude : 1004344 Altitude : 352m

	BONNE N°11 Latitude : 445415 Longitude : 1003339 Altitude : 325m	FONTAINE	BONNE N°23 Latitude : 445308 Longitude : 1003493 Altitude : 329m	FONTAINE	BONNE N°24 Latitude : 445254 Longitude : 1003557 Altitude : 329m	FONTAINE
	BONNE N°36 Latitude : 427187 Longitude : 985026 Altitude : 315m	FONTAINE				
	AEV/SAEPmV DE ALAFIAROU VISITE LE 19 AOÛT 2024					
	CHATEAU D'EAU Latitude : 439956 Longitude : 941984 Altitude : 315m		BONNE N°29 Latitude : 455260 Longitude : 955138 Altitude : 315m	FONTAINE		

Tableau 3 : Fiche d'identification du marché N°410/MEF/PR/ANAEPMR/PRMP/DNCMP/SP du 03/10/2018

Les AEV/SAEP concernés sont : AEV/SAEP DE ALAFIAROU (TCHAOUROU), AEV/SAEP GBEGOUROU (N'DALI), AEV/SAEP DE ANGARADEBOU (TCHAOUROU), AEV/SAEP DE GANRO (BEMBEREKE), AEV/SAEP KINNOU KPANOU (TCHAOUROU) et AEV/SAEP GANSON DAROUKPARA (NIKKI)

La mission de vérification de l'exécution physique a examiné les différents dossiers et s'est rendue sur le terrain les dates mentionnées ci-dessus et les constats faits sont résumés comme ci- dessous :

a. Matérialité des dépenses

La documentation a été fournie.

b. État des ouvrages

- Les travaux ont été réalisés conformément aux normes techniques, bien que certaines observations et anomalies aient été relevées :
 - ❖ **Équipements rouillés ou défectueux** : Bac de chloration, robinetterie, démarreurs progressifs, etc.
 - ❖ **Inscription absente** : Aucun marquage visible sur les ouvrages de génie civil ou les équipements des forages.
 - ❖ **Arrêts d'exploitation** : Plusieurs équipements critiques hors service (groupes électrogènes non installés, démarreurs défectueux).
 - ❖ **Retards** : Certaines installations, comme à Alafiarou, sont toujours en cours de construction.

Observations spécifiques :

GANRO (BEMBEREKE)

- 5 bornes fontaines (BF) non fonctionnelles sur 15.
- Casse dans le réseau de distribution.
- Robinet potence de la BF2 défectueux.

GANSON DAROUKPARA (NIKKI)

- 6 BF fonctionnelles mais non exploitées.
- Station de pompage F1 non opérationnelle (démarreur progressif en panne).

GBEGOUROU (N'DALI)

- Station de chloration non fonctionnelle (rouille).
- 7 BF non exploitées depuis 3 mois pour cause d'impayés.
- Station F2 inactive (groupe électrogène non installé, démarreur défectueux).

KINNOU KPANOU (TCHAOUROU)

- Groupes électrogènes non installés dans les stations de pompage F1 et F4.
- Arrêts prolongés : condensateurs grillés, démarreurs progressifs en panne.

ALAFIAROU

- Travaux toujours en cours à la date de visite (19 août 2024).

Conformité par rapport aux normes techniques :

Les travaux réalisés sont conformes aux normes techniques, mais plusieurs équipements clés ne sont pas opérationnels, compromettant l'efficacité des installations.

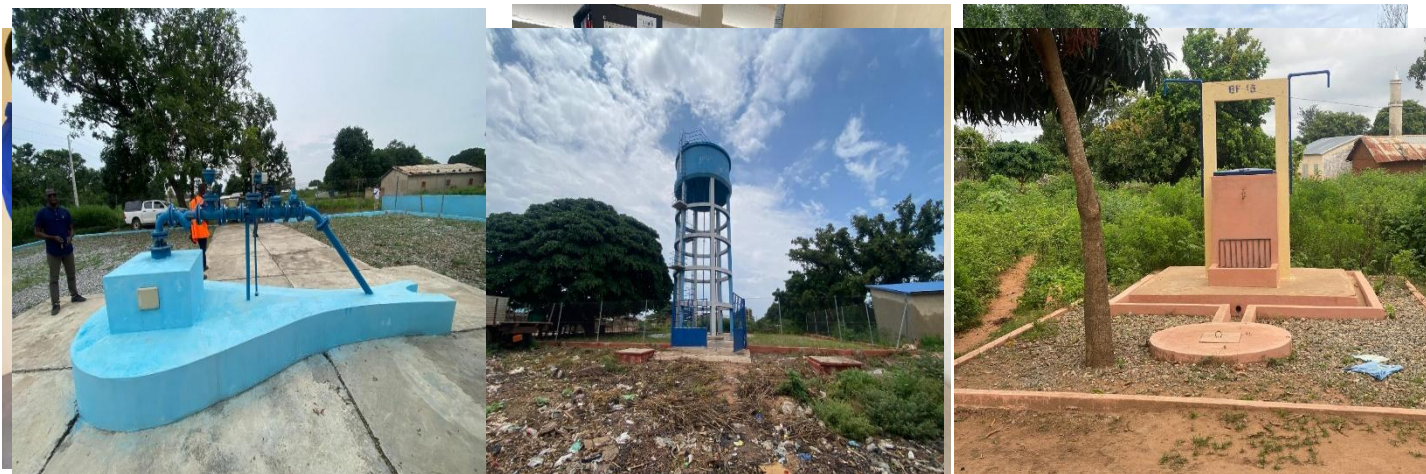


Photo : Forage équipé fonctionnel avec pompe immergée de 14m³, Château d'eau de capacité 100m³ avec 12m de hauteur sous cuve

Qualité et sincérité des documents

Les documents de contrôle sont basés sur un contrat actualisé non fourni aux auditeurs, rendant difficile la comparaison entre les spécifications contractuelles et les ouvrages réalisés.

Recommandations :

- Réparer ou remplacer les équipements défectueux avant la réception définitive (groupes électrogènes, démarreurs progressifs, bacs de chloration, robinetteries, etc.).
- Former et sensibiliser les fermiers et les utilisateurs pour améliorer l'entretien des équipements et réduire les impayés.
- Mettre en place des inscriptions sur les ouvrages pour faciliter leur traçabilité.
- Renforcer le suivi technique et administratif en intégrant un contrôle rigoureux des contrats actualisés.
- Accélérer les travaux en retard, notamment à Alafiarou, tout en veillant au respect des normes de qualité.

Conclusion

Bien que les infrastructures aient été globalement conformes aux normes techniques, des dysfonctionnements et des manquements compromettent leur exploitation durable. Une action rapide et concertée est nécessaire pour garantir l'efficacité des ouvrages réalisés.

Niveau de conformité : conforme.

Marché N°4 : TRAVAUX

Référence du marché	N°589/MEF/PR/ANAEPMR/PRMP/PEPRAU/DNCMP/SP du 26/11/18
Intitulé du marché	REALISATION DE VINGT (20) FORAGES AU PROFIT DU PEPRAU DANS LE CADRE DES TRAVAUX D'URGENCE DE LA TRANCHE 1 AVENANT 1: REALISATION DE 10 FORAGES D'EXPLOITATION A GROS DEBITS Y COMPRIS LES ETUDES HYDROLGEOLOGIQUES ET D'IMPLANTATIONS PREALABLES AUX TRAVAUX POUR SATISFAIRE LES BESOINS EN EAU DE LA ZONE ECONOMIQUE DE GLO-DJIGBE (ZES-GD)
Maître d'ouvrage	ANAEPMR
Autorité contractante délégué	Néant
Maître d'œuvre et de contrôle des travaux	Néant
Titulaire du marché	SOCIETE FORAGE SA
Délai d'exécution marché initial	03 mois
Délai d'exécution avenant 1	1.5 mois
Montant marché initial	342 247 200 FCFA TTC
Montant avenant 1	317 184 000 FCFA TTC
Coordonnées WGS 84	FORAGE DE DJIDJA ZOUKOU AYOGBE Latitude : 389425 Longitude : 807941 Altitude :151m

Tableau 4 : Fiche d'identification du marché N°589/MEF/PR/ANAEPMR/PRMP/PEPRAU/DNCMP/SP du 26/11/18

La mission de vérification de l'exécution physique a examiné les différents dossiers et s'est rendue sur le terrain le 19 Août 2024 et les constats faits sont résumés comme ci- dessous :

Constats**a) Matérialités des dépenses effectuées**

La documentation a été fournie.

b) État des ouvrages

Lors de la vérification physique des travaux sur le terrain, il a été constaté que les travaux ont été bien exécutés conformément aux prescriptions techniques.

Les images ci-après montrent les ouvrages et leurs états :



L'ensemble des documents et pièces contrôlés au niveau de l'autorité contractante sont vrais et sincères au regard des constatations physiques faites. Cependant, il a été noté l'absence des documents suivants :

- Rapports des études hydrogéologiques et d'implantations préalables ;
- Rapport de prélèvement et d'analyse physico-chimique et bactériologique complète d'échantillon d'eau ;
- Preuves de paiement (mandat de paiement).

e) Synthèse des constats et conclusion

Le groupe électrogène livré au profit de l'ANAEPMR est conforme aux spécifications techniques de la commande et est en bon état de fonctionnement. Toutefois, les preuves de paiement manquent dans la documentation fournie.

Marché N°5 : PRESTATION INTELECTUELLE

Référence du marché	N°496/MEF/PR/ANAEPMR/DNCMP/SP du 15/10/2018
Intitulé du marché	RECRUTEMENT DE SIX (06) FIRMES LOCALES CERTIFIEES POUR L'ASSISTANCE TECHNIQUE AUX COMMUNES POUR LA STRUCTURATION DE TRANSACTIONS PPP DE 60 AEV SOIT DEUX CYCLES DE 5 AEV PAR FIRMES (ZOU-COLLINES) ; VOLET STRUCTURATION DES TRANSACTION PPP
Maître d'ouvrage	ANAEPMR
Autorité contractante délégué	Néant
Maître d'œuvre et de contrôle des travaux	Néant
Titulaire du marché	GROUPEMENT DIGITAL GROUP/NOSTRA GROUP
Délai d'exécution	18 mois
Montant et Source de financement	78 995 100 FCFA TTC
Coordonnées WGS 84	

Tableau 5 : Fiche d'identification du marché N°496/MEF/PR/ANAEPMR/DNCMP/SP du 15/10/2018

Marché ayant connu un début d’exécution mais résilié

Le marché concerné a connu un début d’exécution, mais il a été résilié comme en atteste la **lettre de notification définitive de résiliation de marché** n°825-5/19/PR/ANAEPMR/PRMP/PEPRAU/SPM/S-PRMP du 16 décembre 2019.

Points clés de la résiliation :

Conclusions des négociations

La lettre de résiliation mentionne les conclusions issues du **procès-verbal (PV) de négociation de résiliation**, selon lesquelles le prestataire, le **groupement DIGITAL GROUP/NOSTRA**, est invité à présenter une facture d’un montant total de **11.849.265 FCFA TTC**, correspondant à la compensation des dépenses engagées ou occasionnées par la résiliation du contrat. Ce montant est détaillé comme suit :

- ♣ **3.949.755 FCFA TTC** pour le rapport de diagnostic ;
- ♣ **7.899.510 FCFA TTC** pour le rapport de programmation des investissements.

Conclusion

Niveau de conformité : conforme.

Marché N°6 : PRESTATION INTELECTUELLE

Référence du marché	N°415/MEF/PR/ANAEPMR/DNCMP/SP du 03/10/2018
Intitulé du marché	RECRUTEMENT DE SIX (06) FIRMES LOCALES CERTIFIEES POUR L’ASSISTANCE TECHNIQUE AUX COMMUNES POUR LA STRUCTURATION DE TRANSACTIONS PPP DE 60 AEV SOIT DEUX CYCLES DE 5 AEV PAR FIRMES (ZOU-COLLINES) ; VOLET VERIFICATION ET CONTRÔLE DES TRAVAUX
Maître d’ouvrage	ANAEPMR
Autorité contractante délégué	Néant
Maître d’œuvre et de contrôle des travaux	Néant
Titulaire du marché	GROUPEMENT DIGITAL GROUP/NOSTRA GROUP
Délai d’exécution	18 mois
Montant et Source de financement	22 656 000 FCFA TTC
Coordonnées WGS 84	

Tableau 6 : Fiche d’identification du marché N°415/MEF/PR/ANAEPMR/DNCMP/SP du 03/10/2018

Ce marché visait à recruter six firmes locales certifiées pour fournir une assistance technique aux communes dans le cadre de la structuration de transactions PPP pour **60 AEV (Adductions d'Eau Villageoises)**, réparties en deux cycles de 5 AEV par firme. Le périmètre concernait la zone **Zou-Collines**, avec un volet spécifique axé sur la **vérification et le contrôle des travaux**.

Résiliation du marché

Ce marché a été résilié, comme le stipule la **lettre de notification définitive de résiliation** n°825-5/19/PR/ANAEPMR/PRMP/PEPRAU/SPM/S-PRMP du **16 décembre 2019**.

Particularités de la résiliation

- **Absence de début d'exécution** : Le marché n'ayant pas connu un démarrage effectif, aucune prestation n'a été réalisée dans le cadre du contrat.
- **Absence de frais engagés** : La résiliation n'a entraîné **aucun frais à rembourser**, ni pour l'autorité contractante ni pour les firmes initialement retenues.

Conclusion

Le marché a été résilié avant toute exécution, sans incidence financière ou matérielle. Les termes de la résiliation sont documentés et justifiés par la lettre de notification, confirmant l'absence de frais liés à cette interruption.

Niveau de conformité : conforme.

Marché N°7 : FOURNITURE

Référence du marché	N°025/PR/ANAEPMR/PRMP du 27/06/18
Intitulé du marché	ACQUISITION D'UN GROUPE ELECTROGENE AU PROFIT DE L'ANAEPMR
Autorité contractante	ANAEPMR
Autorité contractante délégué	Néant
Maître d'œuvre et de contrôle des travaux	Néant
Titulaire du marché	GROUPEMENT DRI INTER CONTINENT/CONTINENTAL ENERGY ENGINEERING
Délai d'exécution	03 mois
Montant et Source de financement	39 094 497 FCFA TTC
Coordonnées WGS 84	

Tableau 7 : Fiche d'identification du marché N°025/PR/ANAEPMR/PRMP du 27/06/18

La mission de vérification de l'exécution physique a examiné les différents dossiers et s'est rendue sur le terrain le mardi 30 juillet 2024 et les constats faits sont résumés comme ci-dessous :

Constats

a) Matérialités des dépenses effectuées :

La documentation a été fournie.

b) État des équipements :

Le bien livré est un **groupe électrogène GEMAP2** d'une capacité de **150 KVA**. L'équipement a été évalué sur site et se présente en parfait état de fonctionnement.



Photo 1 : Groupe électrogène GEMAP2 de 150 KVA (conforme).

c) Conformité des biens par rapport aux normes techniques :

L'équipement livré est **conforme aux prescriptions techniques** prévues dans les termes de référence du marché.

d) Qualité, véracité et sincérité des documents de contrôle par rapport aux constatations physiques :

Les documents et pièces contrôlés au niveau de l'autorité contractante ont été jugés **vrais et sincères**, en cohérence avec les observations faites sur le terrain.

Recommandations

Suivi documentaire : Renforcer les mécanismes de contrôle administratif pour garantir la disponibilité des documents justificatifs lors des audits et vérifications ultérieurs.

Conclusion

Niveau de conformité : conforme.

2. Autorité contractante : Commune de BEMBEREKE

Marché N°1 : TRAVAUX

Référence du marché	N°53/006/MC-BKE/FADANF/SG/PRMP/SPRMP/18
Intitulé du marché	Travaux de construction de trois blocs de latrine à 4 cabines dans les EPP de MANI-BOK, SIKOURO et TASSE
Autorité contractante	MAIRIE DE BEMBEREKE
Titulaire du marché	SOCIETE SHARAF –SARL TEL : 94 01 02 01 /95 08 84 40
Délai d’exécution	90 jours
Montant et Source de financement	9 093 594 TTC
Coordonnées WGS 84	Latitude : 8.99006527 Longitude : 1.72082233 Altitude : 435.79 m

Tableau 1 : Fiche d’identification du marché N°53/006/MC-BKE/FADANF/SG/PRMP/SPRMP/18

La mission de vérification de l’exécution physique a examiné les différents dossiers et s’est rendue sur le terrain le lundi 29 juillet 2024 et les constats faits sont résumés comme ci-dessous :

Constats

a) Matérialité des dépenses effectuées :

- Le paiement du marché est attesté par : **1er décompte** :
 - Facture n° 001 du 10/12/2018.
 - Mandat n° 464 du 11/12/2018.
- Ces preuves confirment que les dépenses ont été engagées et validées conformément aux procédures.

b) État des ouvrages :

Les blocs de latrines à 4 cabines dans les EPP de Mani-Bok, Sikouro, et Tassé ont été réalisés conformément aux spécifications techniques décrites dans le contrat.

d) Conformité des ouvrages par rapport aux normes techniques :

Les latrines construites répondent aux normes techniques et aux spécifications prévues dans le contrat.

e) La qualité, la véracité et la sincérité des documents de contrôle par rapport aux constatations physiques pouvant être faites sur le site :

Les documents administratifs et techniques sont en conformité avec l’état des ouvrages. Les informations fournies sont fiables et sincères.

f) Synthèse des constats et conclusion :

Malgré un retard de 7 jours dans l'exécution, les travaux de construction des trois blocs de latrines à 4 cabines ont été réalisés avec succès et sont **conformes** aux exigences contractuelles.

Conclusion

Niveau de conformité : conforme.

Marché N°2 : TRAVAUX

Référence du marché	N° 53/031/MC-BKE/FADAF-MEMP-18/SG/PRMP/SPRMP/18 du 09/11/2018
Intitulé du marché	Travaux de construction d'un module de trois (03) salles de classes avec bureau magasin plus équipements plus boc latrine a quatre (04) cabines a L'EPP DEROU C
Autorité contractante	MAIRIE DE BEMBEREKE
Titulaire du marché	ENTREPRISE CHATO, Tel : 97 09 03 12
Délai d'exécution	90 jours
Montant et Source de financement	29 988 647 FCFA TTC
Coordonnées WGS 84	Latitude : 8.99006527 Longitude : 1.72082233 Altitude : 435.79 m

Tableau 1 : Fiche d'identification du marché n° 53/031/MC-BKE/FADAF-MEMP-18/SG/PRMP/SPRMP/18 du 09/11/2018

La mission de vérification de l'exécution physique a examiné les différents dossiers et s'est rendue sur le terrain le lundi 29 juillet 2024 et les constats faits sont résumés comme ci-dessous :

Constats

a) Matérialité des dépenses effectuées :

Paiements justifiés par :

- **1er décompte :**
 - Facture n° 006/SHARAF SARL/2018 du 05/11/2018.
 - Mandat de paiement n° 427 du 06/11/2018.
 - Montant : **5 456 156 FCFA.**
- **2e décompte :**
 - Facture n° 004/SHARAF SARL/2019 du 04/02/2019.
 - Mandat n° 47 du 12/02/2019.
 - Montant : **3 637 438 FCFA.**
- **Total des paiements : 9 093 594 FCFA.**

Les preuves de paiement confirment que les dépenses ont été effectuées, bien que le contrat et l'ordre de service de démarrage soient absents.

b) État des ouvrages :

Les infrastructures réalisées (trois salles de classe, bureau, magasin, équipements et bloc latrine) sont conformes aux spécifications techniques prévues dans le marché.

d) Conformité des ouvrages par rapport aux normes techniques :

Les travaux réalisés respectent les normes techniques et les spécifications détaillées dans le marché, malgré l'absence de certains documents administratifs (contrat et OS).

e) La qualité, la véracité et la sincérité des documents de contrôle par rapport aux constatations physiques pouvant être faites sur le site :

Les documents de paiement sont cohérents avec les travaux exécutés, mais l’absence du contrat et de l’ordre de service de démarrage constitue une lacune administrative notable.

f) Synthèse des constats et conclusion :

Malgré l’absence du contrat et de l’ordre de service de démarrage, les travaux ont été réalisés conformément aux exigences techniques.

Conclusion

Niveau de conformité : conforme.

Marché N°3 : TRAVAUX

Référence du marché	N°53/005/MC-BKE/FADNAF-18/SG/PRMP/SPRMP/18
Intitulé du marché	Travaux de construction d’un module de trois (03) salles de classes plus bureau magasin à l’EPP Tassé (Lot 3)
Autorité contractante	MAIRIE DE BEMBEREKE
Titulaire du marché	GRANDS PROJETS, Tél : 95 67 42 16
Délai d’exécution	4 mois
Montant et Source de financement	18 650 005 FCFA TTC ; 15 805 089 FCFA HT

Tableau 1 : Fiche d’identification du marché N°53/005/MC-BKE/FADNAF-18/SG/PRMP/SPRMP/18

La mission de vérification de l’exécution physique a examiné les différents dossiers et s’est rendue sur le terrain le lundi 29 juillet 2024 et les constats faits sont résumés comme ci-dessous :

Constats

a) Matérialité des dépenses effectuées :

- Les preuves de paiement et les documents justificatifs n’ont pas été explicitement mentionnés, mais aucune anomalie critique sur la matérialité des dépenses n’a été signalée.

b) État des ouvrages :

Les ouvrages réalisés comprennent :

- Trois (03) salles de classes, un bureau, un magasin et un bloc latrine à quatre (04) cabines.
- Les travaux sont conformes aux spécifications techniques prévues dans le contrat.

d) Conformité des ouvrages par rapport aux normes techniques :

Les ouvrages respectent les normes techniques définies dans les documents contractuels, avec des équipements installés conformément aux spécifications.

e) La qualité, la véracité et la sincérité des documents de contrôle par rapport aux constatations physiques pouvant être faites sur le site :

Les documents administratifs et techniques sont conformes à l'état des ouvrages constatés sur le site.

f) Synthèse des constats et conclusion :

Les travaux de construction du module et du bloc latrine ont été exécutés conformément aux normes techniques.

Conclusion

Niveau de conformité : conforme.

3. Autorité contractante : Commune de Sèmè Podji 2018

Marché N°1 : Travaux

Référence du marché	N°023/SPRMP/CCMP du 09/03/2018
Intitulé du marché	Travaux de construction et d’équipement d’un module de trois salles de classes + bureau +magasin et équipement à l’EPP EPKE II/ Arrondissement d’EPKE
Autorité contractante	Commune de Sèmè Podji
Autorité contractante délégué	Néant
Maître d’œuvre et de contrôle des travaux	Néant
Titulaire du marché	OBB -TP
Délai d’exécution	06 MOIS
Montant et Source de financement	TTC : 26 894 491 F CFA FADEC AFFECTE

Tableau : Fiche d’identification du marché 023/SPRMP/CCMP du 09/03/2018

La mission de vérification de l’exécution physique a examiné les différents dossiers et s’est rendue sur les lieux le Mercredi 09 Octobre 2024 et les constats faits sont résumés ci-après :

Constats

a) Matérialité des dépenses effectuées :

Aucune preuve relative à la matérialité des dépenses (quittances, factures, bordereaux) n’a été mise à disposition pour ce projet, limitant la traçabilité des paiements et l’évaluation de la gestion financière.

b) État des ouvrages :

- Des **affaissements importants** des terrasses des salles de classe (plus de 15 cm entre le terrassement et le remblai) ont été constatés, révélant des lacunes dans la préparation et le compactage des sols.
- Des **défauts de mise en œuvre du béton** ont été relevés, rendant les aciers de structure visibles au niveau des nervures. Cela indique une mauvaise qualité des travaux de construction, en particulier dans la préparation et le coulage du béton.
- Les imperfections observées, particulièrement au niveau des sols, dénotent une exécution technique non conforme aux normes de construction.



Photo : Montrant 02 modules de 03 salles de classes + bureau + magasin + latrines + clôture à l'EPP OKOUN-SEME

c) Conformité par rapport aux normes techniques :

- Aucun document technique (plans architecturaux ou notes de calcul) n'a été fourni pour attester du respect des normes en vigueur ou de la rigueur dans l'exécution des travaux.
- L'étude géotechnique, qui est cruciale pour les constructions dans des zones de bas-fonds comme celle de l'EPP EPKE II, n'a pas été réalisée. Cette absence explique en partie les affaissements identifiés et les problèmes structurels.

d) La qualité, la véracité et la sincérité des documents de contrôle :

- Seul le contrat a été fourni. Aucune pièce complémentaire, comme les plans d'exécution, les rapports de suivi ou les procès-verbaux de réception provisoire, n'a été mise à disposition. Cela pose des doutes sérieux sur le suivi et la gestion du chantier.

e) Synthèse des constats et conclusion :

Le projet de construction et d'équipement d'un module de trois salles de classe avec bureau et magasin à l'EPP EPKE II présente des défaillances majeures :

1. **Défauts structurels et affaissements des sols**, résultant d'une étude géotechnique inexistante et d'un manque de rigueur dans la préparation et l'exécution des travaux.
2. **Absence de documents techniques** et de preuves de contrôle, rendant difficile une évaluation approfondie de la qualité et de la conformité des travaux réalisés.

Ces constats montrent que l'ouvrage est vulnérable et nécessite des interventions correctives importantes. Il est impératif de :

- Réaliser une **étude géotechnique rétroactive** pour évaluer la capacité portante des sols et définir des solutions de reprise.

- Effectuer une **expertise technique détaillée** pour identifier et corriger les défauts structurels.
- Renforcer la gestion documentaire et le suivi des futurs projets pour garantir leur conformité.

Conclusion

Niveau de conformité : Non conforme.

4. Autorité contractante : Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS)

Marché n°1 : Travaux

Référence du marché	N° 146/MEF/MTFP/CNSS/DNCMP/SP du 04/04/2019
Intitulé du marché	Travaux de réhabilitation de l'immeuble de la CNSS sis à la patte-d'oie à Cotonou
Maître d'ouvrage	CNSS
Autorité contractante délégué	Néant
Maître d'œuvre et de contrôle des travaux	Néant
Titulaire du marché	RCB Sarl
Délai d'exécution	06 Mois
Montant et source de financement	TTC : 23 757 442F CFA, Budget autonome

Tableau 1 : : Fiche d'identification du marché 146/MEF/MTFP/CNSS/DNCMP/SP du 04/04/2019

La mission de vérification de l'exécution physique a examiné les différents dossiers et s'est rendue sur le terrain le mercredi 02 Août 2024.

Constats

Les travaux couverts par le présent contrat concernent la réhabilitation de l'immeuble de la CNSS situé à la Patte-d'oie à Cotonou. Le marché, initié en 2018 a démarré en 2019, mais l'exécution n'a pas été achevée dans la même année en raison des modifications intervenues un mois après le début des travaux, entraînant la signature d'un avenant. Les travaux ont finalement été réalisés en 2020. Nous n'avons pas d'observations particulières.

Conclusion

Niveau de conformité : conforme.

5. Autorité contractante : Commune D'ABOMEY-CALAVI

Marché N°1 : TRAVAUX

Référence du marché	N°21/016/C-AC/SG/DRPM/DDLAE/DST/SPMP DU 20/04/2018
Intitulé du marché	Construction d'un module de trois salles de classes simple à l'EPP Quartier Calavi dans l'arrondissement de Calavi
Maître d'ouvrage	Commune d'ABOMEY-CALAVI
Autorité contractante délégué	NEANT
Maître d'œuvre et de contrôle des travaux	NEANT
Titulaire du marché	PHOEBE
Délai d'exécution	
Montant et Source de financement	HT : 17 680 320 F CFA, FADEC NON AFFECTE
Coordonnées WGS 84	

Tableau : Fiche d'identification du marché N°21/016/C-AC/SG/DRPM/DDLAE/DST/SPMP DU 20/04/2018

Constats

a) Matérialités des dépenses effectuées :

Les preuves de paiement, les documents financiers et tout autre justificatif lié à la matérialité des dépenses n'ont pas été mis à disposition.

b) État des ouvrages :

L'accès à l'ouvrage a été signalé comme difficile, rendant impossible une évaluation sur place. Par conséquent, l'état physique du module de trois salles de classe à l'EPP Quartier dans l'arrondissement de Calavi n'a pu être vérifié.

Photo :(Aucune photo n'est disponible pour attester de l'existence ou de l'état des infrastructures).

d) Conformité des ouvrages par rapport aux normes techniques :

En l'absence de documents techniques tels que plans, devis descriptifs, ou rapports d'exécution, il n'est pas possible de conclure à la conformité des ouvrages avec les normes techniques.

e) La qualité, la véracité et la sincérité des documents de contrôle par rapport aux constatations physiques :

Aucun document de gestion de projet (contrat, ordre de service, procès-verbaux de réception, rapports d'avancement) n'a été mis à disposition. Cette carence documentaire empêche toute évaluation de la gestion et du suivi du projet.

f) Synthèse des constats et conclusion :

Le marché pour la construction d'un module de trois salles de classe simple à l'EPP Quartier dans l'arrondissement de Calavi est marqué par une carence documentaire, rendant difficile toute appréciation de la matérialité. De plus, la difficulté d'accès à l'ouvrage aggrave l'incapacité à vérifier la réalisation et l'état des travaux.

Il est recommandé d'organiser une visite sur site en collaboration avec les autorités compétentes et de rechercher les documents contractuels et financiers.

Conclusion

Niveau de conformité : conforme.

Marché N°2 : TRAVAUX

Référence du marché	N°
Intitulé du marché	Construction d'un module de deux salles de classes simple à l'EPP de Dodja dans l'arrondissement de Ouèdo
Maître d'ouvrage	Commune d'ABOMEY-CALAVI
Autorité contractante délégué	
Maître d'œuvre et de contrôle des travaux	
Titulaire du marché	ETS LES DEUX F
Délai d'exécution	
Montant et Source de financement	HT : 38 988 225 F CFA, FADEC NON AFFECTE
Coordonnées WGS 84	

Tableau : Fiche d'identification du marché

Constats

a) Matérialité des dépenses effectuées :

Les documents de ce marché n'ont été communiqués ni à notre équipe d'audit de matérialité ni à notre équipe d'audit de conformité.

b) État des ouvrages :

En raison de l'absence de documents et de l'impossibilité d'accès à l'ouvrage, aucune vérification physique ou technique n'a pu être réalisée sur le module de deux salles de classe à l'EPP de Dodja, dans l'arrondissement de Ouèdo.

c) Synthèse des constats et conclusion :

Le marché pour la construction d'un module de deux salles de classe simple à l'EPP de Dodja, dans l'arrondissement de Ouèdo, est marqué par une carence documentaire. Nous n'avons pas eu accès à l'ouvrage pour la vérification physique ou technique.

Il est recommandé d'organiser une visite sur site en collaboration avec les autorités compétentes et de rechercher les documents contractuels et financiers.

Conclusion

Niveau de conformité : Absence de conclusion.

Marché N°3 : TRAVAUX

Référence du marché	N°21/044/C-AC/DC/SG/DRFM/DDST/SPMP-DU 06/06/2018
Intitulé du marché	Construction d'un module de deux salles de classe plus bureau et magasin à l'EPP de Womey-Yénawa/C dans l'Arrondissement de Godomey
Maître d'ouvrage	Commune d'ABOMEY-CALAVI
Autorité contractante délégué	Néant
Maître d'œuvre et de contrôle des travaux	Néant
Titulaire du marché	ABAKE BTP SERVICE
Délai d'exécution	3 Mois
Montant et Source de financement	HT : 17 652 800 F CFA, FADEC NON AFFECTE
Coordonnées WGS 84	422146 (31N) 707960

Tableau 2 : Fiche d'identification du marché N°21/044/C-AC/DC/SG/DRFM/DDST/SPMP-DU 06/06/2018

La mission de vérification de l'exécution physique a examiné les différents dossiers et s'est rendue sur le terrain le 02 Octobre 2024 et les constats faits sont résumés comme ci-dessous :

a) Matérialités des dépenses effectuées :

Seuls le contrat et le procès-verbal de réception provisoire ont été fournis. Les autres documents liés aux dépenses (quittances de paiement, bordereaux) n'ont pas été mis à disposition, ce qui limite la vérification de la traçabilité financière du projet.

b) État des ouvrages :

- Présence de **fissures** à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments, témoignant de possibles défauts structurels ou d'un mauvais suivi technique.
- Les matériaux utilisés, notamment les **tôles** et les ouvrages métalliques, présentent une **détérioration précoce**, suggérant une qualité inadéquate des fournitures.
- Le dosage en ciment des enduits est jugé **très médiocre**, contribuant à la faible durabilité des travaux.



Photo : montrant module de deux salles de classe plus bureau et magasin à l'EPP de Womey-Yénawa/C dans l'Arrondissement de Godomey

d) Conformité des ouvrages par rapport aux normes techniques :

Les travaux réalisés ne respectent pas les normes techniques et les standards de qualité exigés pour ce type d'infrastructure. La qualité des matériaux et l'exécution compromettent la durabilité et la sécurité des ouvrages.

e) La qualité, la véracité et la sincérité des documents de contrôle par rapport aux constatations physiques :

L'absence de documents de suivi tels que les plans, les rapports d'exécution et d'autres documents de contrôle ne permet pas de vérifier la sincérité des informations fournies.

f) Synthèse des constats et conclusion :

Le module de deux salles de classe, avec bureau et magasin à l'EPP de Womey-Yénawa/C, présente de graves déficiences structurelles et matérielles, indiquant une exécution de faible qualité. Les fissures, la détérioration précoce des tôles et ouvrages métalliques, ainsi que le faible dosage en ciment compromettent la pérennité de l'ouvrage. Une intervention corrective urgente est recommandée pour réparer les dommages constatés.

Conclusion

Niveau de conformité : Non conforme.

Marché N°4 : TRAVAUX

Référence du marché	N°21/050/C-AC/DC/SG/DRFM/DDST/SPMP-DU 08/06/2018
Intitulé du marché	Construction d'un module de deux salles de classe plus bureau et magasin à l'EPP de Agassa-Godomey/Akassato
Maître d'ouvrage	Commune d'ABOMEY-CALAVI
Autorité contractante délégué	Néant
Maître d'œuvre et de contrôle des travaux	Néant
Titulaire du marché	TORO-BTP
Délai d'exécution	3 Mois
Montant et Source de financement	HT : 17 649 711 F CFA, FADEC NON AFFECTE
Coordonnées WGS 84	430023 (31N) 723143

Tableau 3 : *Fiche d'identification du marché N°21/050/C-AC/DC/SG/DRFM/DDST/SPMP-DU 08/06/2018*

La mission de vérification de l'exécution physique a examiné les différents dossiers et s'est rendue sur le terrain le 02 Octobre 2024 et les constats faits sont résumés comme ci-dessous :

Constats**a) Matérialité des dépenses effectuées :**

Aucun document relatif à la matérialité des dépenses n'a été fourni pour ce marché. Cela empêche toute vérification de la conformité financière et de la traçabilité des paiements effectués.

b) État des ouvrages :

- Le projet de construction du module de deux salles de classe avec bureau et magasin à l'EPP de Agassa-Godomey/Akassato est inachevé. L'ouvrage a été abandonné par l'entrepreneur.
- Les formes dallage n'ont pas été réalisées.
- Les portes et grilles anti-infraction prévues ne sont ni fournies ni installées, ce qui compromet la sécurité du bâtiment.
- Malgré l'abandon des travaux, les élèves et enseignants utilisent le bâtiment inachevé, mettant en danger leur sécurité et leur bien-être.



Photo : montrant module de deux salles de abandonné à l'EPP de Agassa-Godomey/Akassato

c) Conformité des ouvrages par rapport aux normes techniques :

Le bâtiment ne respecte pas les normes minimales de sécurité et d'achèvement des travaux. L'absence de portes, de grilles et d'un ouvrage structurel complet expose les occupants à des risques majeurs. L'ouvrage ne répond pas aux spécifications du contrat.

d) La qualité, la véracité et la sincérité des documents de contrôle par rapport aux constatations physiques :

Aucun document de suivi, ni rapport de contrôle des travaux, ni justifications n'a été fourni pour expliquer l'abandon du chantier.

e) Synthèse des constats et conclusion :

Le projet de construction du module à l'EPP de Agassa-Godomey/Akassato est inachevé. Aucun document justificatif n'a été fourni pour expliquer cette situation.

Il est recommandé d'enquêter sur les raisons de l'abandon des travaux et de prendre les mesures nécessaires pour garantir l'achèvement du projet et la sécurité des utilisateurs du bâtiment.

Conclusion

Niveau de conformité : Non conforme.

Marché N°5 : TRAVAUX

Référence du marché	N°21/056/C-AC/DC/SG/DRFM/DDST/SPMP-DU 08/06/2018
Intitulé du marché	Construction d'un module de deux salles de classe plus bureau et magasin à l'EPP de Calavi-Centre/ Calavi
Maître d'ouvrage	Commune d'ABOMEY-CALAVI
Autorité contractante délégué	Néant
Maître d'œuvre et de contrôle des travaux	Néant
Titulaire du marché	ETS ZEDFI TRADES
Délai d'exécution	3 Mois
Montant et Source de financement	HT : 17 685 840 F CFA, FADEC NON AFFECTE
Coordonnées WGS 84	430023 (31N) 723143

Tableau 4 : *Fiche d'identification du marché N°21/056/C-AC/DC/SG/DRFM/DDST/SPMP-DU 08/06/2018*

La mission de vérification de l'exécution physique a examiné les différents dossiers et s'est rendue sur le terrain le 02 Octobre 2024 et les constats faits sont résumés comme ci-dessous :

Constats**a) Matérialités des dépenses effectuées :**

Les preuves relatives à la matérialité des dépenses n'ont pas été fournies, ce qui empêche toute vérification des paiements effectués et de la conformité des dépenses avec les termes du contrat.

b) État des ouvrages :

- **Fissures** : Des fissures intérieures et extérieures sont visibles, ce qui indique un problème de qualité de la construction ou une mauvaise exécution des travaux.
- **Matériaux de construction de mauvaise qualité** : Les tôles et les ouvrages métalliques montrent des signes évidents de détérioration précoce, ce qui peut affecter la durabilité et la sécurité du bâtiment.
- **Enduit** : Le dosage du ciment utilisé pour l'enduit est très médiocre, avec un manque de résistance et une finition insuffisante, compromettant l'aspect esthétique et la protection de l'ouvrage.
- **Forme dallage** : La forme dallage est complètement dégradée, probablement en raison de défauts dans le dosage du ciment, ce qui affecte la stabilité et la solidité du bâtiment.
- **Imperfections générales** : De nombreuses imperfections ont été observées, ce qui montre une mauvaise qualité générale de la construction.



Photo : montrant module de deux salles de classe plus bureau et magasin à l'EPP de Calavi-Centre/ Calavi

c) Conformité des ouvrages par rapport aux normes techniques :

Les ouvrages ne respectent pas les normes minimales de qualité et de sécurité attendues pour un bâtiment scolaire. Les défauts notés dans la structure, les matériaux et la finition indiquent une non-conformité avec les spécifications techniques du contrat.

d) La qualité, la véracité et la sincérité des documents de contrôle par rapport aux constatations physiques :

Aucun plan de construction n'a été retrouvé dans le dossier du prestataire, ce qui empêche une vérification technique complète de l'ouvrage.

e) Synthèse des constats et conclusion :

Le module de deux salles de classe avec bureau et magasin à l'EPP de Calavi-Centre présente de graves défauts de construction. Les fissures visibles, la dégradation des matériaux, et la mauvaise qualité de l'enduit en témoignent. Le manque de documentation technique, notamment l'absence de plans et de rapports de contrôle, soulève des questions sur le suivi du marché. Des mesures doivent être prises pour remédier aux défauts de construction et assurer la sécurité et la qualité du bâtiment.

Conclusion

Niveau de conformité : Non conforme.

Marché N°6: TRAVAUX

Référence du marché	N°
Intitulé du marché	Construction d’un module de deux salles de classe plus bureau et magasin à l’EPP de Togoudo/D
Maître d’ouvrage	Commune d’ABOMEY-CALAVI
Autorité contractante délégué	
Maître d’œuvre et de contrôle des travaux	
Titulaire du marché	
Délai d’exécution	
Montant et Source de financement	
Coordonnées WGS 84	

Tableau 5 : *Fiche d’identification du marché*

La mission de vérification de l’exécution physique a examiné les différents dossiers et s’est rendue sur le terrain le 02 Octobre 2024 et les constats faits sont résumés comme ci-dessous :

Constats

a) Matérialités des dépenses effectuées :

Aucun document relatif à la matérialité des dépenses (quittances de paiement, bordereaux, etc.) n’a été mis à disposition. Cela empêche toute vérification des paiements effectués et de la conformité des dépenses avec les termes du contrat.

b) État des ouvrages :

Il est impossible de vérifier physiquement et techniquement l’état de l’ouvrage en raison de l’absence de documentation et de l’impossibilité d’accéder aux informations relatives à la construction du module de deux salles de classe, bureau et magasin à l’EPP de Togoudo/D.

c) Conformité des ouvrages par rapport aux normes techniques :

L’absence de documents, tels que les plans, rapports d’exécution, et procès-verbaux de réception, empêche une évaluation de la conformité de l’ouvrage avec les spécifications techniques du contrat.

d) La qualité, la véracité et la sincérité des documents de contrôle par rapport aux constatations physiques :

En l’absence de documents justificatifs et techniques, il est impossible de vérifier la qualité des matériaux, la conformité aux normes, ou la véracité des travaux réalisés.

e) Synthèse des constats et conclusion :

Le marché pour la construction d’un module de trois salles de classe simple à l’EPP Quartier dans l’arrondissement de Calavi est marqué par une carence documentaire, rendant difficile toute appréciation de la matérialité.

Conclusion

Niveau de conformité : Absence de conclusion.

6. Autorité contractante : Commune de Dassa-zoumé

Marché N°1 : TRAVAUX

Référence du marché	N° : 5F/017/CD-Z/SG/CPMP/CCMP/SPRMP/ST du 14/09/2018.
Intitulé du marché	CONSTRUCTION D'UN MODULE DE TROIS CLASSES AVEC BUREAU ET MAGASIN ET EQUIPEMENT MOBILIER ET UN MODULE DE LATRINE A LATRINE A 4 CABINES A EPP GANKPETIN
Autorité contractante	Commune de DASSA
Autorité contractante délégué	Néant
Maître d'œuvre et de contrôle des travaux	Néant
Titulaire du marché	ENTREPRISE SAGESSE ELOÏM
Délai d'exécution	04 MOIS
Montant et Source de financement	29 106 870 TTC

Tableau 15 : Fiche d'identification du marché 5F/017/CD-Z/SG/PMP/CCMP/SPRMP/ST du 14/09/2018

La mission de vérification de l'exécution physique a examiné les différents dossiers et s'est rendue sur le terrain le jeudi 21 Août 2024 et les constats faits sont résumés comme ci-dessous :

Constats**a) Matérialité des dépenses effectuées :**

Les preuves de paiement des travaux objet de ce présent contrat ne sont pas mises à notre disposition.

b) État des ouvrages

Les travaux objet du présent contrat concernent la construction d'un module de trois classes avec bureau et magasin et équipement mobilier et un module de latrine à latrine à 4 cabines à EPP GANKPETIN :

On note à la date de notre visite que les ouvrages existent et sont utilisés par les bénéficiaires.

De plus il a été constaté une légère variation de mesure observée au niveau des portes, fenêtres, hauteur sous plafond.



Tableau 16 : Montrant la construction d'un module de trois classes avec bureau et magasin et équipement mobilier et un module de latrine à latrine à 4 cabines à EPP GANKPETIN

c) Conformité des ouvrages par rapport aux normes techniques

Il a été constaté un non-respect des délais des travaux ainsi que la non-exécution de l'étude géotechnique prévue par le contrat. Cependant, l'ouvrage réalisé est globalement conforme au DQE.

d) La qualité, la véracité et la sincérité des documents de contrôle par rapport aux constatations physiques pouvant être faites sur le site

L'ensemble des documents et pièces contrôlés au niveau de l'autorité contractante, sont sincères au regard des constatations physiques faites sur le site.

e) Synthèse des constats et conclusion

Les travaux de construction d'un module de trois salles de classes avec bureau, magasin, équipements mobiliers et d'un module de latrines à quatre cabines à l'EPP Gankpetin ont été exécutés, et l'ouvrage était en bon état lors de notre visite. Cependant, il faut noter que les travaux ont accusé un retard, sans incidence financière. De plus, nous n'avons pas obtenu la preuve de l'exécution de l'étude géotechnique prévue dans le contrat.

Conclusion

Niveau de conformité : Partiellement conforme.

Marché N°2 : TRAVAUX

Référence du marché	N° 5F/019/CD-Z/SG/CPMP/CCMP/SPRMP/ST du 17/09/2018.
Intitulé du marché	CONSTRUCTION DE MODULES DE TROIS CLASSES AVEC BUREAU ET MAGASIN, EQUIPES DE MOBILIERS DANS LES ECOLES PRIMAIRES PUBLIQUES DE VEDJI
Autorité contractante	Commune de DASSA
Autorité contractante délégué	Néant
Maître d’œuvre et de contrôle des travaux	Néant
Titulaire du marché	NABAB.COM
Délai d’exécution	04 MOIS
Montant et Source de financement	24 021 473 TTC

Tableau 15 : N° 5F/019/CD-Z/SG/CPMP/CCMP/SPRMP/ST du 17/09/2018.

La mission de vérification de l’exécution physique a examiné les différents dossiers et s’est rendue sur le terrain le jeudi 21 Août 2024 et les constats faits sont résumés comme ci-dessous :

Constats

a) Matérialités des dépenses effectuées :

Les preuves de paiement des travaux liés au présent contrat n'ont pas été mises à notre disposition

b) État des ouvrages

Aucun constat particulier n'a été établi. Lors de notre visite, nous avons constaté que les ouvrages étaient en bon état et utilisés par les bénéficiaires.



Tableau 16 : Montrant la construction de modules de trois classes avec bureau et magasin, équipés de mobiliers dans les écoles primaires publiques de VEDJI

c) Conformité des ouvrages par rapport aux normes techniques

Il a été constaté le non-respect des délais des travaux. La preuve de l'exécution de l'étude géotechnique prévue par le contrat n'a pas été fournie. Cependant les travaux exécutés sont globalement conformes aux DQE.

d) La qualité, la véracité et la sincérité des documents de contrôle par rapport aux constatations physiques pouvant être faites sur le site

L'ensemble des documents et pièces contrôlés au niveau de l'autorité contractante, sont vrais et sincères au regard des constatations physiques faites sur le site.

c) Synthèse des constats et conclusion

Les travaux objet du présent contrat concernent la construction de modules de trois classes avec bureau et magasin, équipés de mobiliers dans les écoles primaires publiques de VEDJI. Il a été constaté le non-respect des délais des travaux. De plus, nous n'avons pas obtenu la preuve de l'exécution de l'étude géotechnique prévue dans le contrat.

Cependant, les travaux exécutés sont globalement conformes aux DQE.

Conclusion

Niveau de conformité : Partiellement conforme.

7. Autorité contractante : Commune De DJIDJA

Marché n°1 : Travaux

Référence du marché	N° 12E/01/C-DJ/SG/ST/-SAF du 30/01/2018
Intitulé du marché	Travaux d’extension du bloc administratif de type R+1 à la mairie de DJIDJA (Phase 1)
Maître d’ouvrage	COMMUNE DE DJIDJA
Autorité contractante délégué	Néant
Maître d’œuvre et de contrôle des travaux	Néant
Titulaire du marché	ETRACO
Délai d’exécution	06 mois
Montant et source de financement	239 847 992 TTC

Tableau : Fiche d’identification du marché N° 12E/01/C-DJ/SG/ST/-SAF du 30/01/2018

La mission de vérification de l’exécution physique a examiné les différents dossiers et s’est rendue sur le terrain le vendredi 23 Août 2024 et les constats faits sont résumés comme ci- dessous :

Constats

a) Matérialités des dépenses effectuées :

Les preuves de paiement des travaux objet de ce présent contrat ne sont pas mises à notre disposition.

b) État des ouvrages

Les travaux objet du présent contrat concernent les travaux d’extension du bloc administratif de type R+1 à la mairie de DJIDJA.

Les constats effectués portent sur les aspects suivants :

- Le DQE n'est pas suffisamment détaillé et les plans graphiques ne sont pas lisibles.
- La majorité des matériels objet du présent marché (brasseurs, climatiseurs), ne sont pas estampillés.
- Une infériorité des quantités observées par rapport à celles prévues dans le DQE a été constatée, notamment :

25 portes au lieu de 28

3 douches complètes au lieu de 6

9 WC au lieu de 15

6 m² de placard réalisé au lieu de 20 m²

Aussi des fissures ont été localisées sur l'ouvrage



Photo 1 : Montrant les travaux d'extension du bloc administratif de type R+1 à la mairie de DJIDJA.

1. Conformité des ouvrages par rapport aux normes techniques

Les travaux réalisés ont été vérifiés et sont jugés conformes aux normes techniques du contrat.

2. La qualité, la véracité et la sincérité des documents de contrôle par rapport aux constatations physiques pouvant être faites sur le site

L'ensemble des documents et pièces contrôlés au niveau de l'autorité contractante, sont sincères au regard des constatations physiques faites sur les différents sites.

3. Synthèse des constats et conclusion

Le présent contrat, portant sur les travaux d'extension du bloc administratif de type R+1 à la mairie de Djidja, a été exécuté conformément aux spécifications techniques en dehors de quelques écarts constatés sur les quantités. Cependant, les travaux ont accusé un retard, sans incidence financière, et les procès-verbaux de réception n'ont pas été mis à disposition. Aussi des fissures ont été localisées sur l'ouvrage.

Marché n°2 : Travaux

Référence du marché	N° 12E/24/C-DJ/SG/ST/-SAF du 27/08/2018
Intitulé du marché	Travaux de construction de deux modules de cinq (05) boutiques dans le marché de DJIDJA-CENTRE Commune de DJIDJA
Maître d'ouvrage	COMMUNE DE DJIDJA
Autorité contractante délégué	Néant
Maître d'œuvre et de contrôle des travaux	Néant
Titulaire du marché	BGL
Délai d'exécution	03 mois
Montant et source de financement	TTC= 43 947 796 FADEC

Tableau Fiche d'identification du marché N° 12E/24/C-DJ/SG/ST/-SAF du 27/08/2018.

La mission de vérification de l'exécution physique a examiné les différents dossiers et s'est rendue sur le terrain le vendredi 23 Août 2024 et les constats faits sont résumés comme ci-dessous :

Constats

a) Matérialités des dépenses effectuées :

Les preuves de paiement des travaux objet de ce présent contrat n'ont pas été mises à notre disposition.

b) État des ouvrages

Les travaux objet du présent contrat concernent les travaux de construction de deux modules de cinq (05) boutiques dans le marché de DJIDJA-CENTRE Commune de DJIDJA.

Les constats effectués portent sur les aspects suivants :

Tout d'abord, à l'exception du contrat, aucune pièce n'a été mise à disposition, ce qui a constitué une véritable limite à notre expertise. Le niveau de complétude très



faible des dossiers a considérablement entravé le déroulement de cette mission. De plus, il a été constaté un manque de suivi rigoureux des travaux et un long délai de réalisation, sans incidence financière. Par ailleurs, l'absence d'études géotechnique et topographique, prévues dans le contrat, a entraîné de graves fissures au niveau de l'ouvrage.

Photo 2 : Montrant les travaux de construction de deux modules de cinq (05) boutiques dans le marché de DJIDJA-CENTRE Commune de DJIDJA.

c) Conformité des ouvrages par rapport aux normes techniques

L’ouvrage n’est pas conforme aux normes techniques du contrat.

d) La qualité, la véracité et la sincérité des documents de contrôle par rapport aux constatations physiques pouvant être faites sur le site

Seulement le contrat du marché a été mis à notre disposition.

e) Synthèse des constats et conclusion

À l'exception du contrat, aucune pièce n'a été mise à disposition. Il a été constaté un manque de suivi rigoureux des travaux et un long délai de réalisation, sans incidence financière. Des imperfections sérieuses, qui doivent être corrigées, ont été notées sur l'ouvrage.

Marché n°3 : Travaux

Référence du marché	N° 12E/29/C-DJ/SG/ST/-SAF
Intitulé du marché	Travaux de construction de la clôture avec guérite du bâtiment F4 de la commune de DJIDJA
Maître d’ouvrage	COMMUNE DE DJIDJA
Autorité contractante délégué	Néant
Maître d’œuvre et de contrôle des travaux	Néant
Titulaire du marché	ETS EVEA
Délai d’exécution	02 mois
Montant et source de financement	TTC= 10 935 372 FADEC

Tableau 6 : Fiche d’identification du marché N° 12E/29/C-DJ/SG/ST/-SAF

La mission de vérification de l'exécution physique a examiné les différents dossiers et s'est rendue sur le terrain le vendredi 23 Août 2024 et les constats faits sont résumés comme ci- dessous :

Constats

a) Matérialité des dépenses effectuées :

Les preuves de paiement des travaux objet du présent contrat ne sont pas mises à notre disposition.

b) État des ouvrages

La mission s'est rendue sur le site et a constaté que les travaux ont été exécutés, bien qu'ils présentent de légères fissures. De plus, les climatiseurs présents sur le terrain, objets du présent contrat, ne portent aucune estampille.



Photo 3 : Montrant la construction de la clôture avec guérite du bâtiment F4 de la commune de DJIDJA

c) Conformité des ouvrages par rapport aux normes techniques

Les ouvrages ont été vérifiés et sont jugés conformes aux normes techniques du contrat.

d) La qualité, la véracité et la sincérité des documents de contrôle par rapport aux constatations physiques pouvant être faites sur le site

L'ensemble des documents et pièces contrôlés au niveau de l'autorité contractante, sont conformes au regard des constatations physiques faites sur les différents sites.

e) Synthèse des constats et conclusion

Le marché des travaux de construction de la clôture avec guérite du bâtiment F4 de la commune de Djidja a été exécuté conformément aux spécifications techniques. Nous n'avons pas obtenu la preuve de l'exécution d'études géotechnique et topographique prévues dans le contrat, et nous avons observé de légères fissures localisées sur l'ouvrage. De plus, les climatiseurs présents sur le terrain, objets du présent contrat, ne portent aucune estampille.

Marché n°4 : Travaux

Référence du marché	N° 12E/. /C-DJ/SG/ST/-SAF
Intitulé du marché	Travaux de construction de maternité en R+0 au centre de santé LOBETA
Maître d'ouvrage	COMMUNE DE DJIDJA
Autorité contractante délégué	Néant
Maître d'œuvre et de contrôle des travaux	Néant
Titulaire du marché	ETS MIDJIYAWA SERVICES
Délai d'exécution	
Montant et source de financement	TTC= 33 993 287 FADEC

Tableau 7 : Fiche d'identification du marché N° 12E../C-DJ/SG/ST/-SAF.

La mission de vérification de l'exécution physique a examiné les différents dossiers et s'est rendue sur le terrain le vendredi 23 Août 2024 et les constats faits sont résumés comme ci- dessous :

Constats

a) Matérialités des dépenses effectuées :

Les preuves de paiement des travaux objet de ce présent contrat ne sont pas mises à notre disposition.

b) État des ouvrages

Les travaux objet du présent contrat concernent les travaux de construction de maternité en R+0 au centre de santé LOBETA.

Cet ouvrage n'a pas pu être visité en raison de l'absence du contrat et des intempéries.

c) Conformité des ouvrages par rapport aux normes techniques

Aucun document objet de ce marché n'a été mis à disposition

d) La qualité, la véracité et la sincérité des documents de contrôle par rapport aux constatations physiques pouvant être faites sur le site

Néant

e) Synthèse des constats et conclusion

Aucun document objet de ce marché n'a été mis à disposition. Cet ouvrage n'a pas pu être visité en raison de l'absence du contrat.

8. Autorité contractante : Commune De PARAKOU

Marché 1 : TRAVAUX

Référence du marché	T_DST_31146
Intitulé du marché	CONSTRUCTION DE DEUX MODULES DE TROIS SALLES SIMPLES DANS LES EPP GANOU ET DOKPAROU-EST ; DE DEUX MODULES DE TROIS SALLES DE CLASSES PLUS BUREAU-MAGASIN ET MOBILIERS DANS LES EPP SNTN ET WORE ET D'UN MODULE DE QUATRE (04) SALLES AU CEG TINRE DANS LA 3 -ème ARRONDISSEMENT.
Autorité contractante	Commune de Parakou
Autorité contractante délégué	Néant
Maître d'œuvre et de contrôle des travaux	Néant
Titulaire du marché	-
Délai d'exécution	Deux (05) Mois
Montant et Source de financement	145 000 000 TTC

Tableau 15 : Fiche d'identification du marché T_DST_31146

La mission de vérification de l'exécution physique a examiné les différents dossiers et s'est rendue sur le terrain le vendredi 15 Août 2024 et les constats faits sont résumés comme ci-dessous :

Constats**Matérialité des dépenses effectuées :**

Les preuves de paiement des travaux objet de ce présent contrat ne sont pas mises à notre disposition.

État des ouvrages

Les travaux objet du présent contrat concernent :

- CONSTRUCTION DE DEUX MODULES DE TROIS SALLES SIMPLES DANS LES EPP GANOU ET DOKPAROU-EST ;
- DEUX MODULES DE TROIS SALLES DE CLASSES PLUS BUREAU-MAGASIN ET MOBILIERS DANS LES EPP SNTN ET WORE ET
- D'UN MODULE DE QUATRE (04) SALLES AU CEG TINRE DANS LA 3 -ème ARRONDISSEMENT.

On note à la date de notre visite que la plupart des ouvrages existent et sont utilisés par les bénéficiaires. Il a été constaté une absence d'inscription sur certaines tables. Pour justifier cet état de choses, le représentant de l'autorité contractante nous a dit qu'en raison de la date de la réalisation de ces ouvrages, certaines tables sur lesquelles sont inscrites normalement les écritures ont été remplacées par d'autres à cause des défauts.

De même, certaines rubriques du DQE n'ont pas été correctement exécutées. Il s'agit entre autres de :

503. Fourniture et pose de grille anti-effraction métallique fixée sur les vides d'aération en tube galvanisé de 40/49 : quantité prévue dans le DQE 90 ml et exécuté 49.68 ml au CEG TINRE-LOT1
504. Grille anti-effraction au-dessus chainage : quantité prévue dans le DQE 41.85 ml et exécuté 21.30 ml à EPP-WORE.

Fourniture et pose de couverture en tôle de 0,23 avec peinture anti rouille prévu par le contrat. Sur le terrain, nous avons constaté qu'une épaisseur de 0.17mm a été utilisée au lieu de 0,23 sur les sites de l'EPP GANOU, EPP DOKPAROU.

Etude de sol, levés planimétriques et altimétriques des domaines non communiqués.



Tableau 16 : Montrant la construction de deux modules de trois salles simples dans les EPP GANOU ET DOKPAROU-EST ; de deux modules de trois salles de classes plus bureau-magasin et mobiliers dans les EPP SNTN ET WORE et d'un module de quatre (04) salles au CEG TINRE dans la 3 -ème arrondissement

c) Conformité des ouvrages par rapport aux normes techniques

Les travaux exécutés sont globalement conformes aux DQE à l'exception de la grille anti-effraction fixée sur les vides d'aération en tube galvanisé et de l'épaisseur de la tôle utilisée et l'absence de preuve d'étude de sol, levés planimétriques et altimétriques des domaines.

d) La qualité, la véracité et la sincérité des documents de contrôle par rapport aux constatations physiques pouvant être faites sur le site

L'ensemble des documents et pièces contrôlés au niveau de l'autorité contractante, sont vrais et sincères au regard des constatations physiques faites sur le site.

e) Synthèse des constats et conclusion

Il convient de noter que la construction de deux modules de trois salles simples dans les écoles primaires publiques (EPP) de GANOU et DOKPAROU-EST, ainsi que deux modules de trois salles de classe avec bureau-magasin et mobiliers dans les EPP

SNTN et WORE, et un module de quatre salles au CEG TINRE dans le 3^e arrondissement, a été globalement achevée. Cependant, certaines rubriques des DQE ont été modifiées lors de l'exécution des travaux, sans que cela n'ait eu d'impact sur le montant initial du marché.

Marché N°2 : TRAVAUX

Référence du marché	T_DST_43472 (lot1 et lot2)
Intitulé du marché	CONSTRUCTION D'UN MODULE DE TROIS (03) SALLES DE CLASSES A L'EFMS
Autorité contractante	Commune de Parakou
Autorité contractante délégué	Néant
Maître d'œuvre et de contrôle des travaux	Néant
Titulaire du marché	ETS LA BATISSE et ETS GAMEF
Délai d'exécution	06 (lot1) Mois et 05 (lot2) Mois
Montant et Source de financement	57 695 092 TTC

Tableau 15 : Fiche d'identification du marché T_DST_43472

La mission de vérification de l'exécution physique a examiné les différents dossiers et s'est rendue sur le terrain le vendredi 15Août 2024 et les constats faits sont résumés comme ci-dessous :

Constats

a) Matérialité des dépenses effectuées :

Les preuves de paiement des travaux objet du présent contrat ne sont pas mises à notre disposition.

b) État des ouvrages

Les travaux objet du présent contrat concernent :

- Construction d'un module de trois salles de classes en rez-de-chaussée à l'EFMS de Parakou (lot1).
- Construction d'un module de trois salles de classes simples à l'EFMS de Parakou (lot2)

On note à la date de notre visite que la plupart des ouvrages existent et sont utilisés par les bénéficiaires. De même, conformément au DQE nous avons observé la non-conformité sur l'épaisseur de la tôle (0.17mm au lieu de 0.23) et sur 10ml de tube galvanisé prévu au niveau des escaliers au rez-de-chaussée seulement 6.80 ml est réalisé, et aussi absence des rapports des études de sol, levés planimétriques et altimétriques du domaine.



Tableau 16 : Construction d'un module de trois (03) salles de classes a l'EFMS.

c) Conformité des ouvrages par rapport aux normes techniques

Les travaux exécutés sont globalement conformes aux DQE à l'exception de l'épaisseur de la tôle, la longueur du tube galvanisé au niveau des escaliers au rez-de-chaussée et les études de sol, levés planimétriques et altimétriques du domaine qui n'ont pas été exécutés.

d) La qualité, la véracité et la sincérité des documents de contrôle par rapport aux constatations physiques pouvant être faites sur le site

L'ensemble des documents et pièces contrôlés au niveau de l'autorité contractante, sont vrais et sincères au regard des constatations physiques faites sur le site.

e) Synthèse des constats et conclusion

La construction d'un module de trois salles de classe au rez-de-chaussée à l'EFMS de Parakou (lot 1) et d'un autre module de trois salles de classe simples à l'EFMS de Parakou (lot 2) a été réalisé et les ouvrages sont en état le jour de notre visite. Cependant certaines rubriques du DQE n'ont pas été correctement exécutées conformément au cahier des charges.

9. Autorité contractante : Commune de PORTO NOVO

Marché N°1 : TRAVAUX

Référence du marché	N°007/SG/CCMP-DAFE-DST/SBMPJ/DHBPC/ SPRMP DU 11/06/2018
Intitulé du marché	Travaux de construction de huit (08) boutiques dans le marché de KPETOUKPINMEDE dans la ville de Porto- Novo
Autorité contractante	Commune de PORTO-NOVO
Autorité contractante délégué	Néant
Titulaire du marché	ASSOCIES BTP ZIP : 2-3-4-L Porto-Novo ; RB TEL : 97 48 75 36
Délai d’exécution	
Montant et Source de financement	26 611 728 TTC

Tableau 1 : Fiche d’identification du marché N°007/SG/CCMP-DAFE-DST/SBMPJ/DHBPC/ SPRMP DU 11/06/2018

La mission de vérification de l’exécution physique a examiné les différents dossiers et s’est rendue sur le terrain le jeudi 28 novembre 2024 et les constats faits sont résumés comme ci-dessous :

Constats

a) Matérialité des dépenses effectuées :

Aucun document relatif à la matérialité des dépenses n’a été mis à disposition.

b) État des ouvrages :

Il n’a pas été possible de vérifier l’état des ouvrages, faute d’accès à des informations ou documents confirmant la réalisation des travaux.

d) Conformité des ouvrages par rapport aux normes techniques :

En l’absence de documents techniques ou administratifs, il n’est pas possible d’évaluer la conformité des travaux par rapport aux normes contractuelles et techniques.

e) La qualité, la véracité et la sincérité des documents de contrôle par rapport aux constatations physiques pouvant être faites sur le site :

Aucune documentation de contrôle n’a été mise à disposition pour permettre une analyse de la qualité ou de la sincérité des informations administratives liées à ce marché.

f) Synthèse des constats et conclusion :

Le marché relatif à la construction des huit (08) boutiques dans le marché de Kpétou kpinmédé ne peut pas être évalué en raison de l’absence totale de documents administratifs, techniques et financiers. Il est impératif que l’autorité contractante fournisse les pièces manquantes pour permettre une analyse complète et garantir la traçabilité et la conformité des travaux réalisés.

10. Autorité contractante : Commune de COTONOU

Marché 1 : TRAVAUX

Référence du marché	N° : 23385/2018/MCOT/ PRMP /DC/SP- PRMP DU 18/10/2018
Intitulé du marché	CONSTRUCTION, RECONSTRUCTION OU REFECTION DE L’HOTEL DE VILLE DE COTONOU (LOT01)
Autorité contractante	Commune de Cotonou
Autorité contractante délégué	Néant
Maître d’œuvre et de contrôle des travaux	Néant
Titulaire du marché	ABS-BTP
Délai d’exécution	Deux (06) Mois
Montant et Source de financement	43 879 229 TTC

Fiche d’identification du marché N° : 23385/2018/MCOT/ PRMP /DC/SP- PRMP DU 18/10//2018.

La mission de vérification de l’exécution physique a examiné les différents dossiers et s’est rendue sur le terrain le mercredi 19 septembre 2024 et les constats faits sont résumés comme ci- dessous :

Constats

a) Matérialité des dépenses effectuées :

Aucune preuve de paiement n’a été fournie pour attester de la matérialité des dépenses liées au marché de base et à l’avenant.

b) Suivi des travaux :

- L’étude géotechnique, pourtant mentionnée dans le contrat, n’a pas été réalisée.
- Aucune **Ordre de Service (OS)**, ni pour le marché de base, ni pour l’avenant, n’a été mis à disposition.
- Les **procès-verbaux (PV) de réception** et rapports de chantier n’ont pas été fournis, rendant impossible une traçabilité complète du projet.

c) État des équipements et/ou ouvrages :

- Lors de la vérification physique, il a été constaté que les **matériels de fourniture**, notamment les climatiseurs, n'étaient pas estampillés pour identifier leur origine ou leur conformité.
- Des **fissures superficielles** ont été relevées sur l'ouvrage, soulevant des questions sur la qualité et la durabilité de la construction.



Photo : montrant construction, reconstruction ou réfection de l'hôtel de ville de Cotonou

d) Conformité aux normes techniques :

L'absence de suivi technique et de documents de contrôle rend difficile l'évaluation de la conformité de l'ouvrage par rapport aux spécifications contractuelles et aux normes en vigueur.

e) Qualité, véracité et sincérité des documents de contrôle :

Nous n'avons pas connaissance de l'existence d'un maître d'œuvre et de contrôle des travaux.

Synthèse des constats et conclusion :

Le marché présente de nombreuses **lacunes administratives et techniques**, notamment :

- Absence d'études géotechniques.
- Non communication d'OS et de documents de réception formels.
- Fissures superficielles sur l'ouvrage, qui pourraient indiquer des défauts structurels ou des matériaux inappropriés.

Le remplacement de la toiture en feuilles de tôle par une dalle en corps creux pour une éventuelle élévation en R+2 a été réalisé, mais le suivi et la documentation de cette phase sont insuffisants pour en garantir l'effectivité et la qualité. L'absence de traçabilité et les observations relevées remettent en question la conformité et la durabilité des travaux exécutés.

Marché 2 : TRAVAUX

Référence du marché	N° : / PRMP /DC/SP- PRMP DU 18/10/2018
Intitulé du marché	CONSTRUCTION DE TOILETTES ET CABINES SANITAIRES
Autorité contractante	Commune de Cotonou
Autorité contractante délégué	Néant
Maître d’œuvre et de contrôle des travaux	Néant
Titulaire du marché	ETS FIAT LUX
Délai d’exécution	
Montant et Source de financement	8 000 000 TTC

Tableau 15 : Fiche d’identification du marché N° : /2018/MCOT/ PRMP /DC/SP- PRMP DU

La mission de vérification de l’exécution physique a examiné les différents dossiers et s’est rendue sur le terrain le mercredi 19 septembre 2024 et les constats faits sont résumés comme ci- dessous :

Constats

a) Matérialité des dépenses effectuées :

Aucun document relatif aux paiements, aux dépenses engagées ou à l’exécution du marché n’a été mis à disposition.

b) État des travaux :

Aucune vérification physique n’a pu être effectuée sur le terrain en raison de l’absence totale de documentation et de traçabilité.

c) Documents de suivi :

Aucun document de suivi ou de réception des travaux (contrat, ordre de service, procès-verbal de réception, etc.) n’a été fourni.

d) Conformité par rapport aux normes techniques :

L’absence de documents et d’inspection physique rend impossible l’évaluation de la conformité des ouvrages par rapport aux normes techniques spécifiées dans le contrat.

e) Qualité, véracité et sincérité des documents de contrôle :

Nous n’avons pas connaissance de l’existence d’un maître d’œuvre et de contrôle des travaux.

Synthèse des constats et conclusion :

Le projet de construction de toilettes et cabines sanitaires présente une **carence totale en termes de documentation et de traçabilité**. Cette situation reflète une gestion défailante du marché, avec une impossibilité d'évaluer l'exécution, la conformité et la qualité des travaux.

Recommandations :

Exiger des justificatifs complets :

- Le contrat initial, les preuves de paiement, les ordres de service et les rapports de suivi.
- Les procès-verbaux de réception provisoire et définitive.

Renforcer les mécanismes de suivi et contrôle : Mettre en place des audits périodiques pour garantir la transparence et éviter de telles situations à l'avenir.

Envisager des sanctions : Si aucune preuve ou justification n'est fournie, envisager des sanctions contre les parties responsables de cette défaillance administrative et technique

Marché 3 : TRAVAUX

Référence du marché	N° : 23384/2018/MCOT/ PRMP /DC/SP- PRMP DU 18/10/2018
Intitulé du marché	TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU SIEGE DU 3 IEME ARRONDISSEMENT DE LA VILLE DE COTONOU (LOT02)
Autorité contractante	Commune de Cotonou
Autorité contractante délégué	Néant
Maître d'œuvre et de contrôle des travaux	Néant
Titulaire du marché	ETS LA MADELEINE
Délai d'exécution	Deux (06) Mois
Montant et Source de financement	94 212 500 TTC

Tableau 15 : Fiche d'identification du marché N° : 23384/2018/MCOT/ PRMP /DC/SP- PRMP DU 18/10/2018.

La mission de vérification de l'exécution physique a examiné les différents dossiers et s'est rendue sur le terrain le mercredi 19 septembre 2024 et les constats faits sont résumés comme ci- dessous :

Constats**a) Matérialité des dépenses effectuées :**

Aucune preuve formelle des paiements n'a été fournie pour confirmer la matérialité des dépenses relatives à ce marché.

b) État des prestations et suivi des travaux :

L'ordre de commencer a été donné le 29 novembre 2018, et la réception provisoire a eu lieu le 8 août 2019, soit avec un retard de plus de deux mois. Malgré ce retard, nous n'avons pas la preuve d'une **mise en demeure ni de pénalité de retard** appliquée à l'entreprise.

L'**étude géotechnique**, pourtant mentionnée dans le contrat, n'a pas été réalisée.

Le rapport de chantier n'a pas été mis à disposition pour retracer les étapes et le suivi des travaux.

Sur les **14 portes de dimensions 0,90 m x 2,10 m prévues par le contrat**, seulement 12 ont été retrouvées lors de la vérification physique. Aucun **procès-verbal (PV)** n'a été fourni pour justifier cet état de fait.

Plusieurs **fissures superficielles** ont été observées sur l'ouvrage, soulevant des inquiétudes sur la qualité des matériaux ou la mise en œuvre.



Photo 35 : montrant construction, reconstruction ou réfection de l'hôtel de ville de Cotonou

c) Conformité aux normes techniques :

Le manque de traçabilité et d'études géotechniques compromet l'évaluation de la conformité de l'ouvrage aux normes techniques. Les fissures constatées nécessitent une évaluation technique approfondie pour vérifier leur impact sur la durabilité et la stabilité de la structure.

d) Qualité, véracité et sincérité des documents de contrôle :

L'absence des documents essentiels, tels que les PV de réception des travaux, les OS, et les rapports de chantier ne nous permet pas de nous prononcer sur la sincérité et la transparence du suivi administratif et technique du marché.

e) Synthèse des constats et conclusion :

Non-conformité partielle des prestations (Omission de réaliser les études géotechniques prévues. Écarts constatés dans les fournitures (portes manquantes, climatiseurs non conformes).

Des dégradations visibles sur l'ouvrage remettent en question la qualité des matériaux ou la mise en œuvre technique.

Marché 4 : TRAVAUX

Référence du marché	N° : 23388/2018/MCOT/ PRMP /DC/SP- PRMP DU 18/10/2018
Intitulé du marché	TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU SIEGE DU 1 IEME ARRONDISSEMENT DE LA VILLE DE COTONOU (LOT1)
Autorité contractante	Commune de Cotonou
Autorité contractante délégué	Néant
Maître d'œuvre et de contrôle des travaux	Néant
Titulaire du marché	SOCIETE BLESSINGS VALLEY SARL
Délai d'exécution	Deux (06) Mois
Montant et Source de financement	74 445 900 TTC

Tableau 15 : Fiche d'identification du marché N° : 23388/2018/MCOT/ PRMP /DC/SP- PRMP DU 18/10/2018.

La mission de vérification de l'exécution physique a examiné les différents dossiers et s'est rendue sur le terrain le mercredi 19 septembre 2024 et les constats faits sont résumés comme ci- dessous :

Constats**a) Matérialité des dépenses effectuées :**

Les preuves de paiements n'ont pas été fournies, rendant difficile la vérification des dépenses effectuées pour ce marché.

b) État des travaux :

La remise de site a été effectuée le **11 décembre 2018**. Initialement prévu pour 6 mois, les travaux ont été réceptionnés provisoirement le **19 novembre 2019**, indiquant un dépassement significatif du délai contractuel.

La rubrique des études géotechniques mentionnée dans le contrat n'a pas été exécutée, ce qui pourrait compromettre la durabilité et la stabilité de l'ouvrage.

Les climatiseurs installés ne sont pas estampillés, ce qui soulève des questions sur leur provenance et leur conformité aux spécifications techniques.

Des fissures superficielles ont été localisées sur l'ouvrage, ce qui peut indiquer des problèmes de finition ou une absence de suivi rigoureux.



Photo 35 : montrant travaux de construction du siège du 1eme arrondissement de la ville de Cotonou

c) Documents de suivi :

Les documents essentiels, tels que l'ordre de service et les rapports de suivi de chantier, n'ont pas été fournis, rendant difficile l'évaluation de la gestion et de la supervision des travaux.

d) Conformité par rapport aux normes techniques :

L'absence des études géotechniques prévues est une non-conformité majeure par rapport aux normes techniques du contrat. De plus, les fissures peuvent refléter une exécution qui s'écarte des standards requis.

e) Qualité, véracité et sincérité des documents de contrôle :

Absence de documentation de suivi et de contrôle.

Synthèse des constats et conclusion :

Malgré la réception provisoire des travaux, plusieurs insuffisances ont été relevées notamment :

- Un dépassement du délai d'exécution contractuel.
- Une absence de preuve d'exécution de la rubrique études géotechniques.
- Des fissures visibles sur l'ouvrage et l'absence d'estampillage sur les climatiseurs.
- Un manque de documents essentiels pour le suivi et le contrôle des travaux.

11. Autorité contractante : Commune de DJOUGOU

Marché N°1 : TRAVAUX

Référence du marché	N°:170/CD/SG/PRMP/DST-SC/SPPRMP du 21/09/2018	
Intitulé du marché	Travaux de construction trois modules de trois classes avec bureau magasin et équipement plus latrines dans les écoles primaires publiques de la commune de Djougou LOT 1	
Autorité contractante	Commune de DJOUGOU	
Autorité contractante délégué	Néant	
Maître d'œuvre et de contrôle des travaux	Néant	
Titulaire du marché	KILANI ET FILS	
Délai d'exécution	4 mois	
Montant et Source de financement	49 544 195 F CFA TTC FADeC, Gestion 2020	
Coordonnées WGS 84	EPP SABARRI	X 354027 Y 1072188
	EPP ANANIGA	

Tableau 8 : Fiche d'identification du marché N° :170/CD/SG/PRMP/DST-SC/SPPRMP du 21/09/2018

La mission de vérification de l'exécution physique a examiné les différents dossiers et s'est rendue sur le terrain le lundi 12 Aout 2024 et les constats faits sont résumés comme ci-dessous :

Constats**a) Matérialités des dépenses effectuées :**

Les preuves de paiement des travaux objet de ce présent contrat ne sont pas mises à notre disposition.

b) Etat des ouvrages

Les ouvrages concernés par le présent contrat sont les suivants :

N°	DESIGNATION DES PISTES CONCERNEES
1	Travaux de construction trois modules de trois classes avec bureau magasin et équipement plus latrines dans l'EPP SABARRI
2	Travaux de construction trois modules de trois classes avec bureau magasin et équipement plus latrines dans l'EPP ANANIGA

Equipements	
Tables-bancs pour Elève	75
Tables-bancs pour Maitre	3
Pupitre pour Directeur	1
Chaise maitre et visiteurs	5
Chaise bourrée avec accoudoir pour Directeur	1

Pour ce marché, nous n'avons pas relevé de constats spécifiques.

Les équipements n'ont pas pu être vérifiés en raison de la fermeture des salles et des bureaux. De plus, l'administration était en congés lors de notre passage.

En effet le contrat prévoyait une surface de 48 m² pour l'aménagement des claustres, alors que sur le terrain, seules des surfaces de 32, 63 m² ont été aménagées à EPP SABARI.

L'ouvrage est dans un état stable le jour de la visite, toutefois nous notons quelques fissures légères présentes sur les bâtiments.



Photo 4 : Montrant trois modules de trois classes avec bureau magasin et équipement plus latrines dans l'EPP SABARRI et ANANIGA

c) Conformité des ouvrages par rapport aux normes techniques

Les travaux ont été réalisés selon les règles de l'art.

d) La qualité, la véracité et la sincérité des documents de contrôle par rapport aux constatations physiques pouvant être faites sur le site

L'ensemble des documents et pièces contrôlés au niveau de l'autorité contractante, sont vrais et sincères.

e) Synthèse des constats et conclusion

Les ouvrages réalisés sont conformes aux spécifications techniques et au contrat. Mais les procès-verbaux de réception provisoire et définitive de ce marché ainsi que les preuves de paiement n'ont pas été mis à disposition.

Marché N°2 : TRAVAUX

Référence du marché	N°385/CD/SG/PRMP/DST-SRH/SP-PRMP du 21/12/2018
Intitulé du marché	Travaux de construction d'une maison des jeunes dans la commune de Djougou, site de SEROU
Autorité contractante	Commune de Djougou
Autorité contractante délégué	Néant
Maître d'œuvre et de contrôle des travaux	Néant
Titulaire du marché	GROUP SH ESSOR SARL
Délai d'exécution	4 mois
Montant et Source de financement	89 990 175 CFA TTC, FADeC ESTION 2018
Coordonnées WGS 84	353886.45 m E 1073158.69 m N

Tableau 9: Fiche d'identification du marché N°385/CD/SG/PRMP/DST-SRH/SP-PRMP du 21/12/2018

La mission de vérification de l'exécution physique a examiné les différents dossiers et s'est rendue sur le terrain le Lundi 12 Aout 2024 et les constats faits sont résumés comme ci-dessous :

Constats

a) Matérialités des dépenses effectuées :

Les preuves de paiement des travaux objet de ce présent contrat ne sont pas mises à notre disposition.

Il a été contacté le non-respect du délai prévu pour les travaux et aucune preuve de mise en demeure n'a été fourni.

b) Etat des ouvrages

Pour ce marché, nous n'avons pas relevé de constats spécifiques.

Il s'agit d'un travail de construction d'une maison des jeunes dans la commune de Djougou, site de SEROU.

L'ouvrage était dans un état stable le jour de la visite, mais nous n'avons pas pu accéder à toutes les pièces pour vérifier l'ensemble des équipements fournis dans le cadre du projet en raison de la fermeture des salles et des bureaux.



Photo 5: Montrant la maison des jeunes dans la commune de Djougou, site de SEROU

c) Conformité des ouvrages par rapport aux normes techniques

Les travaux sont conformes aux spécifications techniques du contrat.

d) Conformité de réception des ouvrages dans le délai de garantie

Étant donné que l'ordre de service a été émis en avril 2019, la réception définitive aurait dû être prononcée en 2020. Cependant, cela n'a pas été fait, car le projet a subi d'importants retards, sans qu'aucune justification ne soit apportée à cet égard.

e) La qualité, la véracité et la sincérité des documents de contrôle par rapport aux constatations physiques pouvant être faites sur le site

L'ensemble des documents et pièces contrôlés au niveau de l'autorité contractante, sont vrais et sincères au regard des constatations physiques faites sur le site.

12. Autorité contractante : Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (2018)

Marché N°1 : FOURNITURE

Référence du marché	N° 050/MAEP/MEF/DNCMP/SP du 02/11/2018
Intitulé du marché	ACQUISITION DE MOBILIERS DE BUREAU AU PROFIT DE LA DAF
Maître d'ouvrage	MAEP
Autorité contractante délégué	Néant
Maître d'œuvre et de contrôle des travaux	Néant
Titulaire du marché	ETS SERENITY
Délai d'exécution	15 Jours
Montant et Source de financement	TTC : 82.442.100 F CFA, Financement Intérieur

Tableau : Fiche d'identification du marché 050/MAEP/MEF/DNCMP/SP du 02/11/2018

La mission de vérification de l'exécution physique a examiné les différents dossiers et s'est rendue sur le terrain le mardi 17 septembre 2024 et les constats faits sont résumés comme ci-dessous :

Constats

a) Matérialité des dépenses effectuées :

Le marché concerne l'acquisition des mobiliers de bureau suivants pour la DAF :

Description détaillée de l'article	Quantité
Fauteuils Directeur Ergonomique	67
Chaises visiteurs	79
Banquettes à 1 place importées	80
Fauteuils visiteurs	70
Salons complets importés	5

Les documents suivants attestent de la matérialité du marché :

- **PV de réception** des mobiliers de bureau, daté du jeudi 12 décembre 2018.
- **Bons d'entrée**, confirmant la livraison et l'enregistrement des mobiliers dans les locaux.
- **Mandat de paiement**, validant la prise en charge financière du marché.

Cependant, l'absence du **bon de sortie** ou des documents de distribution empêche de tracer précisément la répartition et l'affectation de ces mobiliers aux bénéficiaires.

b) État des mobiliers :

En raison de leur nature physique et de leur distribution supposée, il n'a pas été possible de vérifier l'état des mobiliers sur place. L'absence de documents de distribution complique toute tentative de localiser les mobiliers pour une inspection.

The image shows three documents from the Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries of Benin:

- Procès-verbal de réception de mobiliers de bureau**: A report dated December 12, 2018, detailing the reception of office furniture for the DAF. It lists the presence of various items like ergonomic chairs, desks, and filing cabinets.
- ORDRE D'ENTREE**: An order of entry for the acquisition of office furniture, dated December 12, 2018. It includes a table with columns for designation, specifications, quantity, and amount.
- ORDRE DE PAIEMENT**: A payment order for the acquisition of office furniture, dated December 12, 2018. It includes a table with columns for designation, specifications, quantity, and amount.

Photo : montrant l'effectivité du marché

d) Conformité par rapport aux normes techniques :

L'absence de bons de sortie et de distribution limite la vérification de la conformité des mobiliers livrés aux spécifications initiales du marché. Toutefois, le PV de réception et les bons d'entrée fournis semblent indiquer que les articles livrés respectent les attentes contractuelles.

f) Synthèse des constats et conclusion :

Le marché pour l'acquisition de mobiliers de bureau au profit de la DAF présente une traçabilité partielle :

- Les documents disponibles (PV de réception, bons d'entrée, mandat de paiement) confirment la livraison des mobiliers et la prise en charge financière du marché.
- L'absence de bons de sortie ou de distribution rend impossible la traçabilité complète de l'affectation des mobiliers.
- Aucun élément ne permet de confirmer leur état ou leur conformité après distribution.

Marché N°2 : SERVICE

Référence du marché	N° 030/MAEP/MEF/DNCMP/SP du 02/11/2018
Intitulé du marché	CONFECTION DE RAYON DE RANGEMENT AU PROFIT DU MAEP
Maître d’ouvrage	MAEP
Autorité contractante délégué	Néant
Maître d’œuvre et de contrôle des travaux	Néant
Titulaire du marché	ETS WAPINK-G
Délai d’exécution	Inconnu
Montant et Source de financement	TTC : 24 991 200 F CFA Financement Intérieur

Tableau 10 : Fiche d’identification du marché 030/MAEP/MEF/DNCMP/SP du 02/11/2018

La mission de vérification de l’exécution physique a examiné les différents dossiers et s’est rendue sur le terrain le mardi 17 septembre 2024 et les constats faits sont résumés comme ci-dessous :

Constats

a) Matérialité des dépenses effectuées :

Le marché porte sur la confection de rayons de rangement répondant aux spécifications suivantes :

- **Type :** Rayonnage double en bois à cinq (05) étagères.
- **Dimensions :**
 - Hauteur : 2,05 m.
 - Largeur : 1 m.
 - Profondeur : 28 cm.
 - Épaisseur : 3 cm.
- **Caractéristiques :**
 - Derrière fermé avec contreplaqué détachable.
 - Bois utilisé : Acajou.

Les documents disponibles attestent de l’exécution partielle de la traçabilité administrative :

- **PV de réception** des rayonnages, confirmant leur livraison.
- **Bordereaux de distribution**, indiquant l’affectation des rayons de rangement aux bénéficiaires.

Cependant, les éléments suivants sont manquants :

- **Ordre de service** pour initier le marché.
- **Délai de livraison**, non mentionné ni dans le contrat ni dans les documents associés.

b) État des rayons de rangement :

La vérification de quelques échantillons a permis de constater la conformité et l'effectivité du marché. Les rayonnages livrés répondent aux spécifications techniques exigées, notamment en termes de dimensions, de matériau (acajou) et de conception.

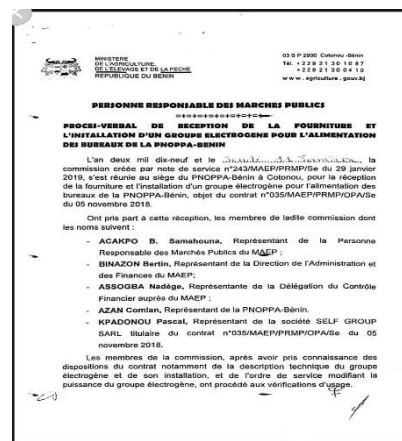


Photo : confection de rayon de rangement

c) Conformité par rapport aux normes techniques :

Les rayonnages confectionnés respectent les spécifications techniques décrites dans le marché. Toutefois, l'absence de l'ordre de service et du délai de livraison constitue une irrégularité administrative qui devrait être rectifiée dans les futurs marchés.

e) Qualité, véracité et sincérité des documents de contrôle :

Les documents disponibles (PV de réception, bordereaux de distribution) sont cohérents et attestent de l'exécution effective du marché.

f) Synthèse des constats et conclusion :

Le marché pour la confection de rayons de rangement présente une exécution **techniquement conforme** :

- La livraison et l'affectation des rayonnages sont confirmées par le PV de réception et les bordereaux de distribution.
- Les spécifications techniques ont été respectées, et les rayons livrés sont conformes aux exigences.
- L'absence de l'ordre de service et la non-définition du délai de livraison constituent des insuffisances administratives qui limitent la traçabilité complète du marché.

Marché N°3 : FOURNITURE

Référence du marché	N° 035/MAEP/PRMP/OPA/Se du 05/11/2018
Intitulé du marché	ACQUISITION ET INSTALLATION D’UN GROUPE ELECTROGENE POUR L’ALIMENTATION DES BUREAUX DE LA PLATEFORME
Maître d’ouvrage	MAEP
Autorité contractante délégué	Néant
Maître d’œuvre et de contrôle des travaux	Néant
Titulaire du marché	SOCIETE SELF GROUP SARL Tel : 97 64 63 17/ 95 62 18 50
Délai d’exécution	30 jours
Montant et Source de financement	TTC : 10.997.500 F CFA Financement Intérieur

Tableau 11 : Fiche d’identification du marché 035/MAEP/PRMP/OPA/Se du 05/11/2018

La mission de vérification de l’exécution physique a examiné les différents dossiers et s’est rendue sur le terrain le mardi 17 septembre 2024 et les constats faits sont résumés comme ci-dessous :

Constats

a) Matérialité des dépenses effectuées :

Le marché porte sur :

- **Un groupe électrogène SDMO XP, 22 KVA**, fonctionnant au gasoil, équipé d’un moteur DOOSAN.
- **La réalisation d’un socle** pour l’installation du groupe électrogène.

Les documents suivants attestent de la matérialité du marché :

- **Mandat de paiement**, confirmant la prise en charge financière.
- **PV de réception**, validant la livraison et l’installation du groupe électrogène.
- **Bon de sortie**, confirmant l’affectation effective de l’équipement.

b) État de l'équipement :

La vérification physique a permis de constater que le groupe électrogène est **toujours fonctionnel**. Son installation sur un socle dédié est conforme aux spécifications techniques.

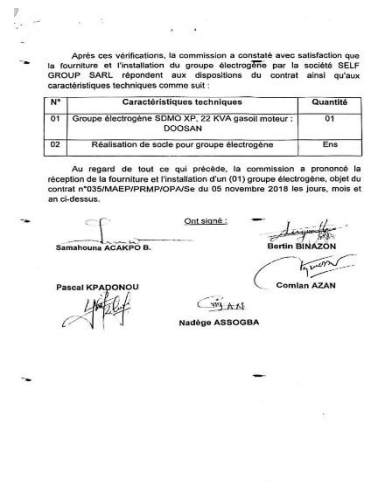
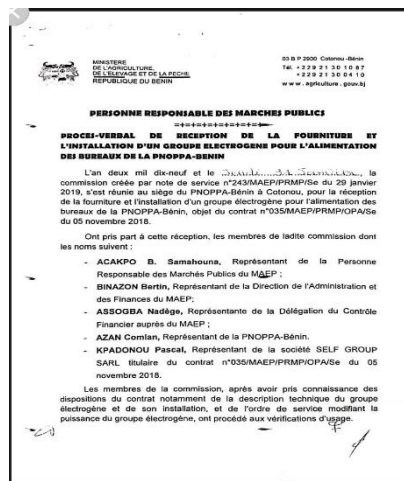


Photo montrant le groupe électrogène et son socle.

d) Conformité par rapport aux normes techniques :

Le groupe électrogène SDMO XP, 22 KVA, ainsi que le socle réalisé, répondent aux exigences spécifiées dans le marché. L'état fonctionnel constaté confirme leur conformité technique et opérationnelle.

e) Qualité, véracité et sincérité des documents de contrôle :

Les documents fournis (mandat de paiement, PV de réception, bon de sortie) sont complets et cohérents. Leur qualité et leur sincérité attestent de l'effectivité du marché et de la bonne exécution des prestations.

f) Synthèse des constats et conclusion :

Le marché pour l'acquisition et l'installation d'un groupe électrogène SDMO XP, 22 KVA, est **entièrement conforme** :

Tous les documents requis sont disponibles, traçant chaque étape de l'acquisition, de l'installation et de l'affectation. La vérification physique confirme l'état fonctionnel et la conformité technique du groupe électrogène.

Ce marché peut être considéré comme **conforme et correctement exécuté**, répondant aux exigences opérationnelles et administratives. Aucun manquement ou irrégularité n'a été identifié.

13. Autorité Contractante : Ministère de l'Economie et des Finances

Marché N°1 : Prestations intellectuelles

Référence du marché	N°051/MEF/MEF/DNCMP/SP du 14/02/2018
Intitulé du marché	L'ASSISTANCE DU VOLET SOCIAL DANS LE CADRE DE LA RESTRUCTURATION DE LIBERCOM SA.
Autorité contractante	MEF
Autorité contractante délégué	Néant
Maître d'œuvre et de contrôle des travaux	Néant
Titulaire du marché	CABINET TALENTS + CONSEILS
Délai d'exécution	30 jours
Montant et Source de financement	TTC : 58 898.000 F CFA , Financement Intérieur

Tableau : Fiche d'identification du marché N°051/MEF/MEF/DNCMP/SP du 14/02/2018

La mission de vérification de l'exécution physique a examiné les différents dossiers et s'est rendue sur le lieu le Mardi 20 septembre 2024 et les constats faits sont résumés comme ci-dessous :

Constats

a) Matérialité des dépenses effectuées :

Les preuves de paiement relatives à ce marché n'ont pas été mises à disposition. L'absence de ces documents empêche toute vérification des paiements effectués dans le cadre de ce contrat de prestation intellectuelle.

b) Documents contractuels et livrables :

Aucun des deux rapports prévus dans les clauses contractuelles ne nous a été fourni, à savoir :

1. Rapport sur l'état des lieux :
2. Rapport sur les modalités d'intégration du personnel :

b) Absence de l'ordre de service :

L'ordre de service marquant le démarrage des prestations n'a pas été fourni.

d) Suivi des prestations :

Le manque de traçabilité des prestations exécutées et la non mise à disposition des livrables empêchent toute évaluation de la conformité des prestations avec les termes du contrat.

e) Synthèse des constats et conclusion :

Carence documentaire ne permettant pas d'émettre une conclusion.

14. Autorité contractante : Port Autonome de Cotonou (PAC) 2018

Marché N°1 : Fourniture

Référence du marché	N°014/2018/PAC/DG/DPSOI/DFC/DT-DE(SMIEPB)/SPRMP du 10/10/2018
Intitulé du marché	Acquisition et installation de cinq (05) groupes électrogènes dont un (01) de 450 KVA et quatre (04) de 100 KVA ainsi que leurs accessoires au profit du Port Autonome de Cotonou
Autorité contractante	PAC
Autorité contractante délégué	Néant
Maître d’œuvre et de contrôle des travaux	Néant
Titulaire du marché	Groupement C2E – DRI INTER CONTINENT
Délai d’exécution	04 mois
Montant et Source de financement	TTC : 179 882 419 Budget Port Autonome de Cotonou

Tableau : Fiche d’identification du marché N°014/2018/PAC/DG/DPSOI/DFC/DT-DE(SMIEPB)/SPRMP du 10/10/2018

La mission de vérification de l’exécution physique a examiné les différents dossiers et s’est rendue sur le lieu le Vendredi 11 Septembre 2024 et les constats faits sont résumés comme ci-dessous :

Constats

a) Matérialité des dépenses effectuées :

Les preuves relatives à la matérialité des dépenses n’ont pas été mises à disposition. Il en est de même du procès-verbal (PV) de réception définitive.

b) État des ouvrages et des équipements :

Lors de la vérification physique et documentaire, les observations suivantes ont été relevées :

- Aucun des matériels et équipements fournis dans le cadre de ce marché n’a été estampillé ni ne présente de marquage permettant de les associer formellement au marché.



Photo : Montrant l'état des équipements objet du marché

c) Conformité par rapport aux spécifications techniques :

Les groupes électrogènes installés semblent être conformes aux spécifications techniques prévues au contrat.

d) Non-respect des délais et gestion contractuelle :

Le délai contractuel du marché n'a pas été respecté, et aucune preuve de l'application de pénalités pour retard n'a été fournie.

e) Qualité, véracité et sincérité des documents :

L'absence de documents justificatifs clés (preuves de paiement, PV de réception définitive, bordereaux de livraison, etc.) constitue une insuffisance rendant difficile une évaluation rigoureuse de la gestion du marché.

f) Synthèse des constats et conclusion :

La revue de matérialité du marché pour l'acquisition et l'installation de cinq (05) groupes électrogènes au profit du Port Autonome de Cotonou suscite les observations suivantes.

- Non-disponibilité de certains documents justificatifs.
- Non-respect des délais contractuels sans application de pénalités.

Conclusion

Niveau de conformité : conforme.

Marché N°2 : PI

Référence du marché	N°001/2018/PAC/DG/DFC/DC/SPRMP du 18/07/2018
Intitulé du marché	Recrutement d’un cabinet d’étude organisme de sûreté reconnu (RSO) pour l’évaluation de la sûreté et l’élaboration de nouveaux plans de sûreté pour le Port Autonome de Cotonou
Autorité contractante	PAC
Autorité contractante délégué	Néant
Maître d’œuvre et de contrôle des travaux	Néant
Titulaire du marché	K.S.I
Délai d’exécution	05 mois
Montant et Source de financement	TTC : 61.370.842 Budget Port Autonome de Cotonou

Tableau : Fiche d’identification du marché N°014/2018/PAC/DG/DPSOI/DFC/DT-DE(SMIEPB)/SPRMP du 10/10/2018

La mission de vérification de l’exécution physique a examiné les différents dossiers et s’est rendue sur le lieu le Vendredi 11 Septembre 2024 et les constats faits sont résumés comme ci-dessous :

Constats

Le marché prévoyait un découpage du travail en cinq (5) phases clés, chacune devant faire l’objet d’un rapport distinct :

1. Identification et organisation du Port Autonome de Cotonou.
2. Évaluation de la sûreté des installations portuaires.
3. Élaboration des plans de sûreté (PFSP et PSP).
4. Établissement du plan d’action quinquennal.
5. Accompagnement, suivi et évaluation de la mise en œuvre de la sûreté.

En raison du caractère sensible de ces documents, nous n’avons pas eu accès aux documents livrés.

Conclusion

Niveau de conformité : Impossibilité d’exprimer une opinion.

15. Autorité contractante : Université d'Abomey-Calavi

Marché N°1 : TRAVAUX

Référence du marché	N°134-2018/UAC/MEF/MERS/UAC/DNCMP/SP du 30/04/2018.
Intitulé du marché	Travaux de construction du bâtiment annexe du Centre de Calcul de type R+1 avec une salle de formation modulable d'une capacité de 50 places au premier à équiper au profit du Centre d'Excellence Africain en Sciences Mathématiques et Applications (CEA-SMA), sis à l'Institut de Mathématiques et de Sciences Physiques (IMSP) de Dangbo.
Autorité contractante	Université d'Abomey-Calavi
Autorité contractante délégué	Néant
Titulaire du marché	SEQUENCE SARL, Tél : 90 94 52 17/95 96 27 62
Délai d'exécution	8 mois
Montant et Source de financement	157 139 570 F CFA HT/185 424 693 F CFA TTC
Coordonnées WGS 84	Latitude : 6.603518821600123 Longitude : 2.5455332576822394

Tableau 1 : Fiche d'identification du marché N°134-2018/UAC/MEF/MERS/UAC/DNCMP/SP du 30/04/2018.

La mission de vérification de l'exécution physique a examiné les différents dossiers et s'est rendue sur le terrain le lundi 29 juillet 2024 et les constats faits sont résumés comme ci-dessous :

Constats

a) Matérialité des dépenses effectuées :

Les documents relatifs aux paiements effectués pour les travaux de construction du bâtiment annexe du Centre de Calcul sont disponibles. Les preuves de paiement incluent les factures suivantes :

- Facture n°01/12/SE/2018 du 13/12/2018 pour un montant de 109 167 373 F CFA TTC
- Facture n°02 du 04/03/2019 pour un montant de 56 237 739 F CFA
- Facture n°05/03/SE/2020 portant retenue de garantie du 25/03/2020 pour un montant de 9 271 235 F CFA TTC

b) État des ouvrages :

Les travaux de construction du bâtiment annexe du Centre de Calcul sont conformes aux spécifications techniques du cahier des charges. Aucune non-conformité majeure n'a été constatée lors de l'inspection des ouvrages. La construction du bâtiment de type R+1 avec une salle de formation modulable de 50 places a été réalisée conformément aux attentes techniques.



Photo 35 : Aucune photo spécifique n'a été fournie, car aucun problème notable n'a été relevé lors de l'inspection des travaux.

d) Conformité des ouvrages par rapport aux normes techniques :

Les travaux sont conformes aux normes techniques et aux spécifications du contrat. Les matériaux utilisés, la qualité des finitions et la structure du bâtiment respectent les exigences contractuelles.

e) La qualité, la véracité et la sincérité des documents de contrôle par rapport aux constatations physiques pouvant être faites sur le site :

Les documents de contrôle relatifs à l'exécution des travaux sont en grande partie vérifiables et sincères, bien que l'absence de mandats constitue une irrégularité. Les constatations physiques effectuées sur site confirment que les travaux ont été réalisés conformément aux spécifications techniques.

f) Retards et pénalités :

Le délai contractuel initial de 8 mois, fixé du 22/05/2018 au 22/01/2019, a été dépassé. Le chantier a pris fin le 01/03/2019, enregistrant ainsi un retard d'environ 38 jours. Ce retard n'a pas été sanctionné par des pénalités, en violation de l'article 16 du contrat qui stipule une pénalité de 1/5000e du montant par jour de retard.

g) Synthèse des constats et conclusion :

Les travaux de construction du bâtiment annexe du Centre de Calcul sont globalement conformes aux spécifications techniques et aux normes. Cependant, le retard de 38 jours n'a pas été sanctionné par des pénalités, contrairement aux termes du contrat. De plus, l'absence de mandats et certaines irrégularités administratives liées aux factures doivent être signalées. Malgré ces manquements administratifs, la qualité de l'exécution des travaux est satisfaisante, et le projet peut être considéré comme achevé dans l'ensemble.

Marché N°2 : TRAVAUX

Référence du marché	N°080-2019/UAC/PRMP/CCMP/D-FSA/SP-PRMP du 31/12/2019
Intitulé du marché	Travaux d'extension de l'amphithéâtre téléthon en R+2 au profit de l'UAC
Autorité contractante	Université d'Abomey-Calavi
Autorité contractante délégué	Néant
Titulaire du marché	ZODIAQUE-TRANSACTIONS
Délai d'exécution	
Montant et Source de financement	45 798 623 TTC et 38 812 392 HT

Tableau 2 : Fiche d'identification du marché N°080-2019/UAC/PRMP/CCMP/D-FSA/SP-PRMP du 31/12/2019

La mission de vérification de l'exécution physique a examiné les différents dossiers et s'est rendue sur le terrain le lundi 29 juillet 2024 et les constats faits sont résumés comme ci-dessous :

Constats

a) Matérialité des dépenses effectuées :

Aucune preuve de paiement n'a été fournie pour ce marché. Les documents relatifs à la matérialité des dépenses sont inexistantes, ce qui empêche toute vérification de l'engagement des fonds pour les travaux d'extension de l'amphithéâtre Téléthon.

b) État des ouvrages :

Les travaux n'ont pas fait l'objet d'une vérification physique sur site, en raison de l'absence d'un contrat formalisé et de l'absence de documents justificatifs (comme les preuves de paiement). Il n'est donc pas possible de confirmer l'état actuel des ouvrages et leur conformité aux spécifications techniques prévues.

c) Absence d'ordre de service de démarrage :

L'absence d'un ordre de service (OS) de démarrage des travaux empêche de confirmer officiellement le lancement du projet selon les délais et les modalités contractuelles.

d) Absence de contrat :

Le contrat relatif à ce marché n'a pas été mis à disposition, ce qui empêche une vérification complète des conditions et des engagements pris pour la réalisation des travaux d'extension de l'amphithéâtre.

e) Conformité des ouvrages par rapport aux normes techniques :

Aucune évaluation physique des travaux n'ayant été réalisée en raison de la documentation manquante, il n'est pas possible de vérifier la conformité des ouvrages aux normes techniques.

f) La qualité, la véracité et la sincérité des documents de contrôle par rapport aux constatations physiques :

En raison de l'absence de documentation et de contrôle sur site, il n'est pas possible d'évaluer la véracité et la sincérité des documents de contrôle par rapport aux travaux effectués.

g) Synthèse des constats et conclusion :

Le marché des travaux d'extension de l'amphithéâtre Téléthon en R+2 pour l'UAC présente des lacunes administratives et documentaires. Il est fortement recommandé de régulariser la situation administrative du marché et de procéder à une vérification complète des travaux effectués.

16. Autorité contractante : Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS) 2018

Marché N°1 : Fourniture

Référence du marché	N°361/MEF/MESRS/CAB/DNCMP du 18/09/2018
Intitulé du marché	Acquisition d'armoires métalliques de rangement pour la salle d'archives du MESRS
Autorité contractante	MESRS
Autorité contractante délégué	Néant
Maître d'œuvre et de contrôle des travaux	Néant
Titulaire du marché	LEMA SARL
Délai d'exécution	01 mois
Montant et Source de financement	TTC : 39 952 000 F CFA Budget Intérieur

Tableau : Fiche d'identification du marché 361/MEF/MESRS/CAB/DNCMP du 18/09/2018

La mission de vérification de l'exécution physique a examiné les différents dossiers et s'est rendue sur le lieu le Mardi 01 Octobre 2024 et les constats faits sont résumés comme ci- dessous

Constats

a) Matérialité des dépenses effectuées

Les preuves de paiement pour ce marché n'ont pas été mises à disposition.

Observations de l'audit :

« Le journal des écritures budgétaires de 2018 prouve que l'effectivité de la dépense relative n°361/MEF/MESRS/CAB/DNCMP du 18/09/2018. Ci-joint en annexe un extrait du journal gestion 2018 ».

b) État des ouvrages :

Lors de la visite du site, aucun des matériels (armoires métalliques de rangement) n'a été retrouvé. Selon l'autorité contractante, cela serait dû à la **délocalisation du Ministère** et à l'ancienneté du marché, qui date de plusieurs années. Cependant, aucune preuve ni document justificatif (inventaire, certificat de transfert, etc.) n'a été fourni pour corroborer cette explication. Cette absence d'état des matériels rend impossible l'évaluation de leur existence, état, ou qualité actuelle.

Observations de l'audit :

« Les fournitures dont il s'agit concernent des armoires métalliques qui ont servi au rangement physique des archives du MESRS par la Direction des Système d'Information. Malgré les déplacements ces archives existent et sont bien rangées dans ces armoires métalliques. Vous trouvez en annexe quelques photos. »

c) Conformité des ouvrages par rapport aux normes techniques :

La conformité des armoires métalliques ne peut être évaluée en raison de leur absence sur le site du Ministère. L'absence de documents détaillant les spécifications techniques ou de descriptions précises dans les PV de réception rend également impossible toute comparaison avec les normes techniques.

Observations de l'audit :

« Les ouvrages acquis sont conformes aux besoins de départ comme en témoignent les photos jointes en annexe. Vous pouvez programmer une visite de terrain à cet effet. »

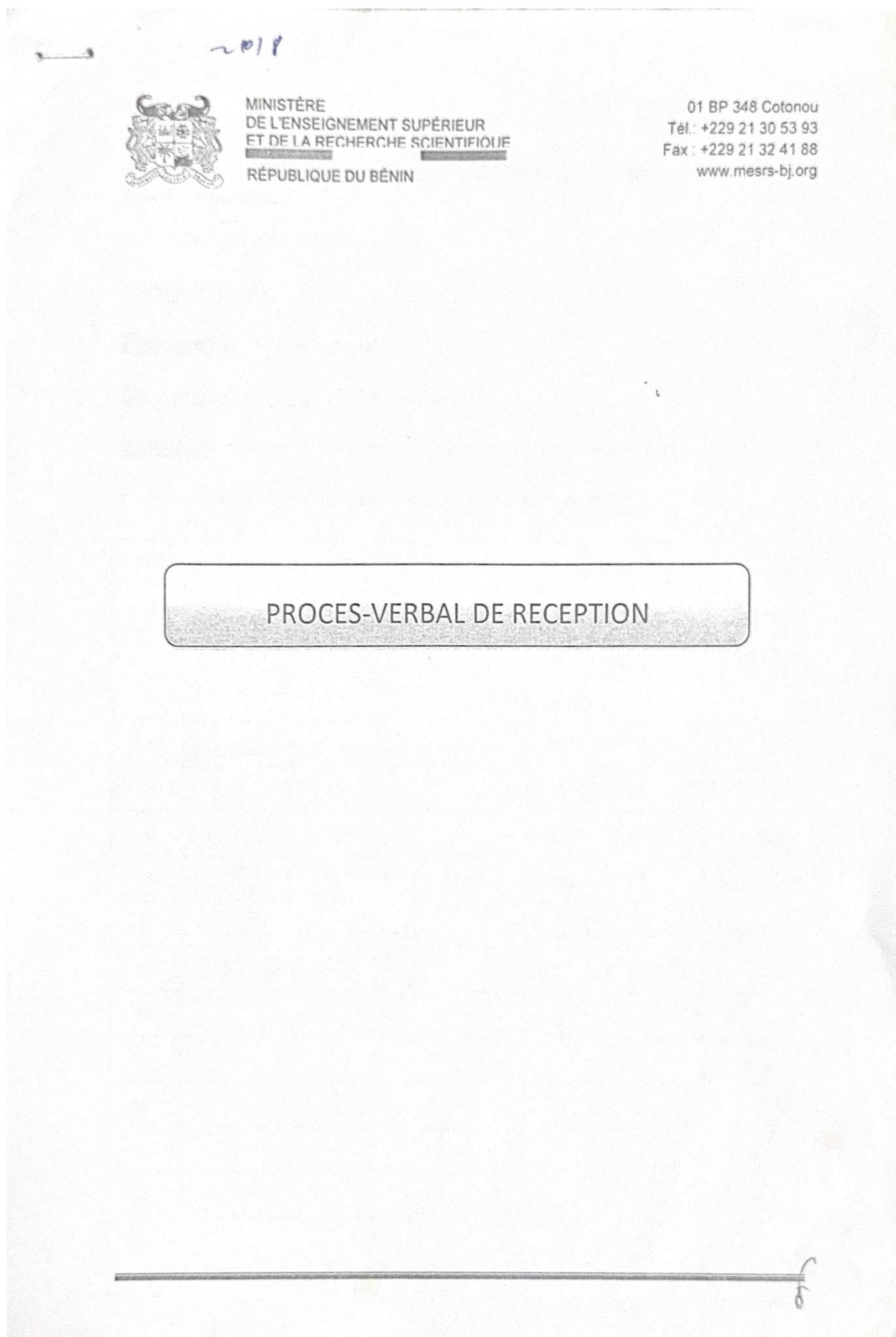
d) La qualité, la véracité et la sincérité des documents de contrôle par rapport aux constatations physiques pouvant être faites sur le site :

Les documents de contrôle disponibles présentent des lacunes significatives.

Pour le même marché, nous avons obtenu deux PV de réception avec treize (13) mois d'écart et qui ne mentionnent aucune réserve :

- Le premier PV date du **5 octobre 2018**. Voir PJ n°1
- Le second PV date du **6 novembre 2019**, soit plus d'un an après la fin prévue du marché. Voir PJ n°2.

PJ n°1



Objet du marché: Acquisition d'armoires métalliques de rangement pour la salle d'archives du MESRS

Site : Salle d'archive DIP

Maître d'ouvrage : MESRS.

Financement : budget national

Entreprise exécutante : LEMA SARL

Référence : marché N° 361/MEF/MESRS/CAB/DNCMP du 18 septembre 2018

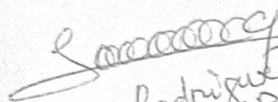
L'an deux mille dix-huit et le vendredi cinq octobre, nous soussignés

N°	NOM & PRENOMS	QUALITE	ORGANISME
1.	BAKARY Chopsaton	C/SPRINT	MESRS
2.	JOICHOU Martin	Rpt I DAF	MESRS
3.	BARBA GODO Nariham	qccnp	MESRS
4.	DEBALLY J. Rodrigue	Mbre S-PRTP	MESRS
5.	CODO T. Ulrid	Rpt CI-IEUFGP	MESRS
6.	ADJIKRE Vincent	Repr. DPP	MESRS
7.	STIBRIL NONDICHAD Malikaton	Repr. DIP	MESRS
8.	HODE Z. Damien	Repr. LEMA PLUS	LEMA PLUS
9.	LALOUAT Jeye	Rqg dcf MESRS	
10.			
11.			
12.			
13.			
14.			

Membres de la commission de réception, après contrôle des matériels, la commission a constaté qu'ils sont fournis conformément aux clauses du contrat.

Eu égard à ce qui précède, la commission a décidé de prononcer la réception des fournitures.

Ont signé :

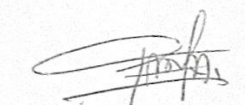

Jean Rodrigue DESALY
Mbr. S-PRDP

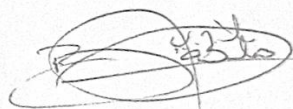

Vincent ADJICPE
Repr. DPP/RESRS


COOT. Ulrich
Rpt CT-IEVFGP

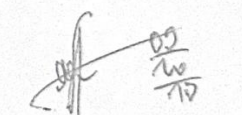

Noriham BARRAT
GOSTO 4CCRP


Naima DJOTCHOU
Rpt /SAG


Chéfiaton BAKARY
C/SPRDP


Malikatou DJIBRIL
NONDICHIAO


Damien HODE
Représentant CEA PLUS


Seye LAFOURTE

PJ n°2



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

01 BP 348 Cotonou
Tél.: +229 21 30 53 93
Fax : +229 21 32 41 88
www.mesrs-bj.org

PROCES-VERBAL DE RECEPTION DEFINITIVE

Acquisition d'armoires métalliques de rangement pour la salle d'archives du MESRS

1

Objet du marché: Acquisition d'armoires métalliques de rangement pour la salle d'archives du MESRS

Site : Salle d'archive DIP

Maître d'ouvrage : MESRS.

Financement : budget national

Entreprise exécutante : LEMA SARL

Référence : marché N° 361/MEF/MESRS/CAB/DNCMP du 18 septembre 2018

L'an deux mille dix-neuf et le mercredi six novembre, nous soussignés

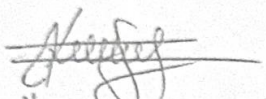
N°	NOM & PRENOMS	QUALITE	ORGANISME
1.	DEBALLY J. Rodrigue	Rpt/PRMP/MESRS	MESRS
2.	KORA GUERRA Yoelle	Rpt/DNCMP	MESRS
3.	de SOUZA Ghislain	Rpt/DPP	MESRS
4.	STIBRIL Epse NONDICHAO Malikataou	Rpt/DIP	MESRS
5.	KAKPO Chancelier	Rpt DAF	MESRS
6.	LALOUVE Serge	Dup Dup DESRS	gef. DESRS
7.	LODE Z. Damien	Rpt LEMA PLUS	LEMA PLUS
8.			
9.			
10.			
11.			
12.			
13.			

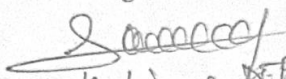
Acquisition d'armoires métalliques de rangement pour la salle d'archives du MESRS

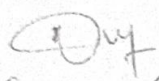
Membres de la commission de réception, après contrôle des matériels, la commission a constaté la bonne tenue des fournitures durant la période de garantie conformément aux clauses du contrat.

Eu égard à ce qui précède, la commission a décidé de prononcer la réception définitive des fournitures.

Ont signé :

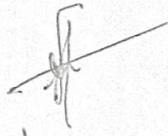

Yvette KORA GUERRA
Rpt DCMP-MESRS

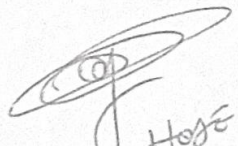

Jean Rodrigue DEBILLY
Rpt / PRMP


de Souza Ghislain
Rpt / DPP / MESRS


Malikatou JIBRIL NONDICHAI
Rpt / DIP MESRS


Chancelier KAKPO
Rpt DAF MESRS


Serge LALONDE


Jean-Henri HOGE
Rpt LEMK PLUS

Observations de l'audit :

Le PV datant de 06 novembre 2019 a été établi pour matérialiser la réception définitive et faciliter le paiement de la garantie de retenue par le Trésor Public.

e) Synthèse des constats et conclusion :

En conclusion, les documents qui sous-tendent l'acquisition d'armoires métalliques de rangement pour la salle d'archives du MESRS présentent des insuffisances majeures, en raison de la non-présentation des preuves de paiement et des incohérences observées sur les procès-verbaux de réception.

Nous n'avons pu vérifier l'existence physique des matériels sur le site de l'autorité contractante. Nous recommandons que cette vérification soit effectuée ultérieurement.

Conclusion

Niveau de conformité : Impossibilité d'exprimer une opinion.

17. Autorité contractante : Ministère de l’Economie Numérique et de la Digitalisation

Marché N°1 : Services

Référence du marché	N° 510 /MEF/MENC/DNCMP/SP DU 07/12/2017
Intitulé du marché	Raccordement des centres de diffusions TNT aux réseaux de la SBEE
Autorité contractante	Ministère De L’économie Numérique Et De La Digitalisation
Autorité contractante délégué	Néant
Titulaire du marché	SOCIETE BENINOISE D’ENERGIE ELECTRIQUE
Délai d’exécution	90 jours
Montant et Source de financement	TTC 311.628.405 et HT : 264.091.869

Tableau 1 : Fiche d’identification du marché N° 510 /MEF/MENC/DNCMP/SP DU 07/12/2017

La mission de vérification de l’exécution physique a examiné les différents dossiers et s’est rendue sur le terrain le lundi 29 juillet 2024 et les constats faits sont résumés comme ci-dessous :

Constats

a) Matérialité des dépenses effectuées :

Aucune preuve documentaire n'a été fournie pour approuver l'exécution des paiements relatifs au marché. En l'absence de documents tels que les factures, les reçus de paiement ou tout autre justificatif, il est impossible de confirmer la matérialité des dépenses effectuées pour le raccordement des centres de diffusion TNT aux réseaux de la SBEE.

b) Absence de transmission d'Ordre de Service (OS) :

Il n'a pas été possible de vérifier la réception de l'Ordre de Service (OS) de démarrage des travaux. Aucune preuve n’a été présentée pour attester que cet OS a été émis, ce qui rend incertaine la date de démarrage et la conformité avec les conditions contractuelles.

c) Absence de documents approuvant l'exécution effective des travaux :

Il n'y a aucune documentation disponible qui atteste de l'exécution effective des travaux. Aucun PV de réception, rapport d'avancement ou document similaire n’a été mis à disposition pour valider la réalisation des travaux conformément aux termes du contrat.

d) Absence de preuves de paiement :

Aucune preuve de paiement n’a été fournie. Il est donc impossible de vérifier que les paiements relatifs aux travaux ont bien été effectués, comme le prévoit le contrat. L'absence de ces documents empêche de certifier la régularité des transactions financières liées au marché.

e) Conformité des travaux aux spécifications techniques :

Malgré les manquements administratifs et documentaires, les travaux réalisés semblent

conformes aux spécifications techniques définies dans le contrat. Aucun défaut majeur n'a été constaté concernant la qualité ou la conformité des travaux en termes de raccordement des centres de diffusion TNT aux réseaux de la SBEE.

f) Synthèse des constats et conclusion :

Bien que les travaux aient été exécutés conformément aux spécifications techniques, nous notons l'absence de documents justificatifs essentiels, tels que l'Ordre de Service, les preuves de l'exécution des travaux et les preuves de paiement.

18. Autorité contractante : Ministère de l’Enseignement Maternel et Primaire

Marché 1 : TRAVAUX

Référence du marché	n°441MEF/MEF/DNCMP/SP du 10/10/2018
Intitulé du marché	Travaux d'achèvement de la clôture de la CS d'Adja-Ouèrè et aménagement de la cour et séparation de la clôture de la CS de SAKETE (Lot1)
Autorité contractante	Ministère de l’enseignement maternelle et primaire
Titulaire du marché	GLODIA
Délai d’exécution	60 jours
Montant et Source de financement	TTC : 14.677.660 FCFA

Tableau 12 : Fiche d’identification du marché n°441MEF/MEF/DNCMP/SP du 10/10/2018

La mission de vérification de l’exécution physique a examiné les différents dossiers et s’est rendue sur le terrain le jeudi 28 novembre 2024 et les constats faits sont résumés comme ci-dessous :

Constats

a) Matérialité des dépenses effectuées :

Les documents relatifs aux dépenses engagées pour ces travaux ont été vérifiés et jugés conformes. Les preuves de paiement et les pièces justificatives fournies par l’autorité contractante attestent de la matérialité des dépenses.

b) État des ouvrages :

Les travaux réalisés, qui incluent l’achèvement de la clôture de la circonscription scolaire d’Adja-Ouèrè ainsi que l’aménagement de la cour et la séparation de la clôture de la circonscription scolaire de Sakété, sont conformes aux spécifications contractuelles. Aucun défaut ni problème majeur n’a été constaté sur les ouvrages lors de la visite.

d) Conformité des ouvrages par rapport aux normes techniques :

Les travaux réalisés respectent les normes techniques en vigueur et les exigences prévues dans le cahier des charges. La qualité des matériaux et les finitions sont conformes aux attentes.

e) La qualité, la véracité et la sincérité des documents de contrôle par rapport aux constatations physiques pouvant être faites sur le site :

Les documents de contrôle fournis sont cohérents avec les constatations faites sur le terrain. Ils sont jugés vrais et sincères, et les travaux exécutés sont en adéquation avec les spécifications du projet.

f) Synthèse des constats et conclusion :

Les travaux d’achèvement de la clôture de la circonscription scolaire d’Adja-Ouèrè et d’aménagement de la cour et séparation de la clôture de la circonscription scolaire de Sakété (Lot 1) ont été réalisés conformément aux clauses contractuelles. Aucun constat particulier ni anomalie n’a été relevé. Le projet peut être considéré comme achevé avec satisfaction.

Marché 2 : TRAVAUX

Référence du marché	n°644/MEF/MEF/DNCMP/SP du 29/11/2018
Intitulé du marché	Réfection de bâtiment administratif
Autorité contractante	Ministère de l’enseignement maternelle et primaire
Titulaire du marché	Groupe d’Afrique
Délai d’exécution	30 jours
Montant et Source de financement	TTC : 50.723.463 FCFA

Tableau 13 : Fiche d’identification du marché n°644/MEF/MEF/DNCMP/SP du 29/11/2018

La mission de vérification de l’exécution physique a examiné les différents dossiers et s’est rendue sur le terrain le jeudi 28 novembre 2024 et les constats faits sont résumés comme ci-dessous :

Constats

a) Matérialité des dépenses effectuées :

- Seul le contrat a été mis à disposition.
- Aucune preuve de paiement, ordre de service, procès-verbal (PV) de réception des travaux, ni rapport de chantier n’a été fourni.
- L’absence de ces documents limite la traçabilité des dépenses et la vérification des engagements financiers.

b) État des ouvrages :

Les travaux réalisés sur la devanture et la cour du MEMP, ainsi que sur les bâtiments du Cabinet, du DAF, et de l’ex-DEP, ont été inspectés sur site.

Malgré l’absence de documentation administrative, les travaux sont jugés conformes aux prescriptions techniques.



Photo 55 : Montrant travaux de réfection de bâtiment administratif

c) Conformité des ouvrages par rapport aux normes techniques :

Les ouvrages réalisés sont conformes aux normes techniques du contrat. Aucun écart significatif par rapport aux spécifications techniques n'a été relevé.

d) La qualité, la véracité et la sincérité des documents de contrôle par rapport aux constatations physiques :

En l'absence de documents tels que l'ordre de service, les preuves de paiement, les PV de réception, ou les rapports de chantier, il n'a pas été possible de confirmer la sincérité et la véracité des documents par rapport aux constatations physiques.

e) Synthèse des constats et conclusion :

Les travaux réalisés pour l'aménagement de la devanture et de la cour du MEMP, ainsi que les réfections des bâtiments du Cabinet, du DAF, et de l'ex-DEP, respectent les prescriptions techniques et les normes contractuelles.

Cependant, l'absence de documentation essentielle constitue une faiblesse administrative qui empêche une évaluation complète du projet. Il est recommandé de régulariser la situation documentaire et de renforcer les mécanismes de suivi et de contrôle.

19. Autorité contractante : Ministère des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle (MESTFP) 2018

Marché N°1 : TRAVAUX

Référence du marché	N°.....
Intitulé du marché	Travaux de construction et équipements de modules de 04 salles et de 07 blocs de latrines à cabines dans les CEG
Maître d'ouvrage	MESTFP
Autorité contractante délégué	Néant
Maître d'œuvre et de contrôle des travaux	Néant
Titulaire du marché	EVOLUTION IMAD
Délai d'exécution	
Montant et Source de financement	TTC : 93 082 898

Tableau 14 : Fiche d'identification du marché

La mission de vérification de l'exécution physique n'a pu examiner les différents dossiers

Synthèse des constats et conclusion

Les travaux visés par le présent contrat portent sur la construction et l'équipement de modules de 04 salles de classe et de 07 blocs de latrines à cabines dans les CEG. Concernant ce marché, aucun document n'a été fourni. Le ministère a indiqué qu'après l'exécution des travaux, le marché a été transféré à l'ASICE. De son côté, l'ASICE a mentionné un problème d'archivage, et malgré nos relances, aucun document ne nous a été remis.

Marché N°2 : TRAVAUX

Référence du marché	N°.....
Intitulé du marché	Construction d'un mur de clôture au CEG LOGOZOHE
Maître d'ouvrage	MESTFP
Autorité contractante délégué	Néant
Maître d'œuvre et de contrôle des travaux	Néant

Titulaire du marché	DRACAENA
Délai d'exécution	
Montant et Source de financement	TTC : 69 005 234 Budget National

Tableau 15 : Fiche d'identification du marché

La mission de vérification de l'exécution physique a examiné les différents dossiers

Constats

a) Matérialité des dépenses effectuées :

Le contrat et le procès-verbal de réception provisoire ont été fournis, permettant une validation partielle des dépenses effectuées. Cependant, l'absence d'autres documents tels que preuves de paiements et l'ordre de service limite la traçabilité complète.

b) État des ouvrages :

La clôture a été construite conformément aux termes du marché. Lors de notre visite, elle était toujours en bon état, ne présentant aucun défaut notable.



Photo : (Si des photos sont disponibles, mentionner ici les visuels montrant l'état actuel de la clôture).

d) Conformité des ouvrages par rapport aux normes techniques :

L'état de la clôture au moment de notre visite est satisfaisant et conforme à sa fonction prévue. Aucun manquement technique ou non-conformité n'a été relevé.

e) La qualité, la véracité et la sincérité des documents de contrôle par rapport aux constatations physiques pouvant être faites sur le site :

La documentation fournie, bien que limitée au contrat et au procès-verbal de réception provisoire, est en adéquation avec les constatations sur site. L'état de la clôture est conforme aux attentes.

f) Synthèse des constats et conclusion :

Le projet de construction du mur de clôture au CEG LOGOZOHE a été exécuté dans des conditions satisfaisantes. Aucun constat particulier n'a été relevé. La clôture est fonctionnelle et en bon état.

20. Autorité contractante : Ministère de la santé

Marché N°1 : PRESTATION INTELLECTUELLE

Référence du marché	N° 330/MEF/MS/DNCMP/SP du 24/08/2018
Intitulé du marché	Réalisation des études hydrogéologiques et/ou géophysiques ainsi que le suivi et le contrôle des travaux de construction de forages dans les départements de l'Atlantique, du Littoral, de l'Atacora et de la Donga, Lot N° 1
Autorité contractante	Ministère de la santé
Autorité contractante délégué	Néant
Titulaire du marché	Groupement HYDRO-GENIE Sarl & BARAKA CONSULTANTS In
Délai d'exécution	90 jours
Montant et Source de financement	36 .860.840 FCFA

Tableau 1 : Fiche d'identification du marché N° 330/MEF/MS/DNCMP/SP du 24/08/2018

La mission de vérification de l'exécution physique a examiné les différents dossiers et s'est rendue sur le terrain le lundi 29 juillet 2024 et les constats faits sont résumés comme ci-dessous :

Constats

a) Matérialité des dépenses effectuées :

Il n'a pas été possible de vérifier la matérialité des dépenses en raison de l'absence de preuves de paiement. Aucun document de justificatif de paiement n'a été fourni à la mission de contrôle.

b) État des ouvrages :

La mission de contrôle n'a pas été en mesure de vérifier l'état d'avancement des travaux, faute d'accès aux documents relatifs à l'exécution des travaux de construction de forages. Les PV de réception des ouvrages n'ont pas permis de confirmer l'exécution réelle des travaux sur le terrain.

c) Documentation disponible :

Les PV de validation des rapports ont été présentés et signés, mais les détails relatifs à l'exécution des travaux, ainsi que les justificatifs de paiement, n'ont pas été fournis. L'absence de l'ordre de service initial et des documents d'avancement limite l'analyse détaillée de la conformité des travaux.

d) Non-respect du délai d'exécution du marché :

Il est constaté un retard de trois mois dans la réception des travaux, la date de réception étant le 03/06/2020 au lieu de la date contractuelle de fin, initialement prévue après 180 jours (c'est-à-dire 10/03/2020). Ce retard n'a pas été accompagné de preuves d'application des pénalités contractuelles prévues dans le cadre du contrat (1/5000ème par jour de retard).

e) Conformité des travaux par rapport aux normes techniques :

En l'absence de vérification physique des travaux et d'un rapport détaillé sur leur état, il est difficile de conclure sur la conformité des travaux avec les spécifications techniques et les clauses contractuelles. Cependant, les PV de validation des rapports suggèrent que les études hydrogéologiques et/ou géophysiques ont été réalisées conformément aux exigences initiales.

f) La qualité, la véracité et la sincérité des documents de contrôle :

Les PV de validation des rapports sont signés et paraphés, mais sans possibilité de vérifier la sincérité des documents relatifs à l'exécution des travaux. Le manque de preuves physiques et de documents de contrôle (notamment des rapports d'avancement et des preuves de paiement) entrave l'analyse complète.

g) Synthèse des constats et conclusion :

Le marché a globalement respecté les principales exigences contractuelles en ce qui concerne la réalisation des études, mais des manquements importants ont été constatés sur le respect des délais de livraison. Le retard de trois mois dans la réception des travaux n'a pas été sanctionné par des pénalités, et l'absence de preuves de paiement empêche de valider la matérialité des dépenses.

Marché N°2 : FOURNITURES

Référence du marché	N° 160/MEF/MS/DNCMP/SP du 25/05/18
Intitulé du marché	L'acquisition et l'installation et mise en service de deux (2) autoclaves de grandes capacités au profit CNHU- HKM de Cotonou de marque : MATACHANA de Model S 1008 E-2578 Litres Horizontal deux portes
Autorité contractante	Ministère de la santé
Autorité contractante délégué	Néant
Titulaire du marché	SOCIETE MINAH SARL 08 BP 674 Cotonou, tél : 21303696
Délai d'exécution	90 jours
Montant et Source de financement	184.250.000 et HT : 175.669.492

Tableau 1 : Fiche d'identification du marché N° 160/MEF/MS/DNCMP/SP du 25/05/18

La mission de vérification de l'exécution physique a examiné les différents dossiers et s'est rendue sur le terrain le lundi 29 juillet 2024 et les constats faits sont résumés comme ci-dessous :

Constats

a) Matérialité des dépenses effectuées :

Aucune preuve de paiement n'a été mise à la disposition de la mission de contrôle. En l'absence de documents financiers justificatifs (factures, bons de réception, rapports de

paiement), il n'est pas possible de vérifier la matérialité des dépenses liées à l'acquisition et à l'installation des autoclaves.

b) Documentation disponible :

Seul le contrat a été mis à disposition. Aucune autre pièce justificative, telle que des rapports d'installation, des PV de réception des travaux, des certificats de mise en service ou des documents relatifs à la réception et à l'exploitation des autoclaves, n'a été fournie.

c) État des ouvrages :

En raison de l'absence de documentation et de vérification physique, il n'a pas été possible d'évaluer l'état de l'installation des autoclaves. Il n'a pas été possible de vérifier si les équipements ont été installés conformément aux spécifications techniques définies dans le contrat.

d) Conformité des travaux par rapport aux normes techniques :

L'absence de rapports d'installation et de mise en service empêche de confirmer si les autoclaves de marque MATACHANA, modèle S 1008 E-2578 Litres Horizontal, ont été installés selon les normes techniques prévues et en conformité avec les attentes contractuelles. Il est également impossible de vérifier la conformité avec les spécifications de la marque, telles que la capacité et le fonctionnement des équipements.

e) Absence de vérification sur le site :

Aucune visite de vérification sur le site n'a été réalisée, étant donné que les documents nécessaires à l'évaluation de l'exécution du marché n'ont pas été fournis. La mission n'a donc pas pu effectuer une inspection physique des équipements ou de leur installation.

f) Synthèse des constats et conclusion :

Le marché semble avoir été exécuté sur la base d'un contrat, mais l'absence de documents justificatifs et de preuves de paiement empêche toute vérification de la bonne exécution de l'achat, de l'installation et de la mise en service des autoclaves. Il est impératif que l'autorité contractante fournisse tous les documents requis, y compris les rapports d'installation, les PV de réception et les preuves de paiement, pour permettre une évaluation complète du marché.

21. Autorité contractante : SOCIETE BENINOISE D'ENERGIE ELECTRIQUE

Marché N°1 : TRAVAUX

Référence du marché	N°129/ SBEE /DG/ CCMP/PRMP /SP du 05/01/2018
Maître d'ouvrage délégué	Néant
Maître d'œuvre et de contrôle des travaux	Néant
Entreprise Exécutante	Ets PHANOS BTP & TRANSPORT
Délai d'exécution	02 mois
Les composantes du marché	Travaux de remise en état du bâtiment ayant abrité l'antenne de Bopa au profit de la SBEE.
Montant et Source de financement TTC	6.949. 020 FCFA Budget Autonome
Coordonnées WGS 84	Latitude: Longitude: Altitude:

Tableau : Fiche d'identification du marché N°129/ SBEE /DG/ CCMP/PRMP /SP du 05/01/2018

Constats

L'absence de documents essentiels empêche toute vérification des dépenses effectuées pour ce marché. Les pièces manquantes sont :

1. **Ordre de service.**
2. **Procès-verbal de remise de site.**
3. **Procès-verbal de constat d'achèvement.**
4. **Procès-verbal de levée des réserves.**
5. **Procès-verbal de réception provisoire et définitif.**
6. **Rapport et cahier de chantier.**
7. **Mandat de paiement.**

Malgré l'effort pour effectuer une vérification physique sur site, nous n'avons pas pu avoir accès au site. Par conséquent, il nous est impossible de confirmer la conformité des ouvrages avec les spécifications techniques et les normes exigées dans le contrat.

Marché N°2 : TRAVAUX

Référence du marché	N°329/MEF/ME/ DCNMP/CAA /SBEE /SP du 27/08/2018
Maître d'ouvrage	SOCIETE BENINOISE DE L'ENERGIE
Maître d'ouvrage délégué	Néant
Maître d'œuvre et de contrôle des travaux	Néant
Entreprise Exécutante	Groupelement SOBEG/GENERTEL GROUPE
Délai d'exécution	24 mois
Les composantes du marché	Projet de restructuration et extension des réseaux de la SBEE dans la Commune d'Abomey Calavi et le département de l'Atlantique (fourniture de matériels électriques et construction de réseaux de distribution HT et BT « Lot3 Volet rural nord)
Montant et Source de financement TTC	2. 896. 420 000 FCFA Budget Autonome
Coordonnées WGS 84	Latitude: Longitude: Altitude:

Tableau : Fiche d'identification du marché N°329/MEF/ME/ DCNMP/CAA /SBEE /SP du 27/08/2018

Constats

Malgré l'effort pour effectuer une vérification physique sur site, nous n'avons pas pu avoir accès au site. Par conséquent, il nous est impossible de confirmer la conformité des ouvrages avec les spécifications techniques et les normes exigées dans le contrat. L'autorité contractante n'a pas été en mesure de nous fournir les contacts ou les numéros des points focaux nécessaires à la bonne communication pour faciliter l'accès au site ou à toute information supplémentaire.

Marché N°3 : TRAVAUX

Référence du marché	N°147/18/SBEE/DG/PRMP/DAOAS /SP du 02/08/2018 Sur demande de cotation N°289/18/ SBEE/DG/SG/PRMP/DAOAS /SAS du 29/05/2018
Maître d'ouvrage	
Maître d'ouvrage délégué	Néant
Maître d'œuvre et de contrôle des travaux	Néant
Entreprise Exécutante	SPECTRUM Sarl
Délai d'exécution	2 Semaines
Les composantes du marché	Travaux d'Aménagement et d'Equipement du troisième étage de l'immeuble SACCA au profit de la SBEE
Montant et Source de financement TTC	29. 750 000 FCFA Budget Autonome
Coordonnées WGS 84	Latitude: Longitude:

Altitude:

Tableau : Fiche d'identification du marché N°329/MEF/ME/ DCNMP/CAA /SBEE /SP du 27/08/2018

Constats

Certaines pièces essentielles à l'évaluation et à la vérification de l'exécution des travaux sont manquantes. Les pièces non mises à disposition sont les suivantes :

1. **Ordre de service**
2. **Procès-verbal de remise de site**
3. **Preuves de paiement** (notamment le mandat de paiement)
4. **Procès-verbal de constat d'achèvement.**
5. **Procès-verbal de levée des réserves.**
6. **Procès-verbal de réception provisoire et définitif.**
7. **Rapport et cahier de chantier.**

L'absence de ces documents empêche la vérification complète du respect des engagements contractuels, notamment la qualité, la conformité des travaux exécutés, ainsi que la régularité des paiements et livraisons.

Malgré l'effort pour effectuer une vérification physique sur site, nous n'avons pas pu avoir accès au site. Par conséquent, il nous est impossible de confirmer la conformité des ouvrages avec les spécifications techniques et les normes exigées dans le contrat.

22. Autorité contractante SONEB

Marché N°1 : TRAVAUX

Référence du marché	N°043/18/SOCIÉTÉ NATIONALE DES EAUX DU BÉNIN/PRMP/DG/DF/CCMP/DDPE/DAAG/DLA/SAP du 05/11/2018
Intitulé du marché	Réalisation de 14 latrines VIP à double cabines à fosses sèches dans le cadre du projet de renforcement du système d'AEP du centre secondaire de Djougou et des localités de Savè, Tchaourou et Tanguéta.
Autorité contractante	SOCIÉTÉ NATIONALE DES EAUX DU BÉNIN
Titulaire du marché	ENTREPRISE GENIAL PLUS
Délai d'exécution	60 jours
Montant et Source de financement	15 050 000FCFA TTC

Tableau 1 : Fiche d'identification du marché N°043/18/SOCIÉTÉ NATIONALE DES EAUX DU BÉNIN/PRMP/DG/DF/CCMP/DDPE/DAAG/DLA/SAP du 05/11/2018

La mission de vérification de l'exécution physique a examiné les différents dossiers et s'est rendue sur le terrain le lundi 12 septembre et les constats faits sont résumés comme ci-dessous :

Constats

a) Matérialité des dépenses effectuées :

Aucune preuve de paiement n'a été trouvée dans le dossier mis à disposition, ce qui limite la traçabilité des dépenses liées au projet.

b) État des ouvrages :

Les 14 latrines VIP à double cabines à fosses sèches ont été réalisées conformément aux spécifications techniques. Les ouvrages sont fonctionnels et respectent les normes établies.

d) Conformité des ouvrages par rapport aux normes techniques :

Malgré certaines lacunes administratives, les travaux ont été exécutés de manière conforme aux normes techniques spécifiées dans le contrat.

e) Délai d'exécution :

- **Délai contractuel** : 60 jours
- **Délai observé** : 308 jours
Le retard accumulé est significatif (248 jours). Toutefois, aucune mention de pénalités de retard n'a été relevée dans les documents disponibles, bien que cette disposition soit généralement prévue dans les contrats.

f) La qualité, la véracité et la sincérité des documents de contrôle par rapport aux constatations physiques pouvant être faites sur le site :

Les documents administratifs présentent des lacunes, notamment en ce qui concerne les preuves

de paiement. Cependant, les ouvrages réalisés sur site confirment la conformité technique et la qualité des travaux.

g) Synthèse des constats et conclusion :

La réalisation des 14 latrines VIP est globalement satisfaisante sur le plan technique. Néanmoins, les retards significatifs dans l’exécution (248 jours au-delà du délai contractuel) et l’absence de preuves de paiement constituent des irrégularités administratives notables. Une amélioration des processus de suivi et de gestion des documents administratifs est recommandée pour les projets futurs.

Marché N°2 : TRAVAUX

Référence du marché	N°037 /18/SOCIÉTÉ NATIONALE DES EAUX DU BÉNIN/PRMP/DG/DECR/DCGGR/CCMP/DLA/DLA /SAP/ du 22/08/2018
Intitulé du marché	Rehaussement des murs de la clôture du magasin départemental Ouémé-Plateau sis à Ouando (Porto-Novo)
Autorité contractante	SOCIÉTÉ NATIONALE DES EAUX DU BÉNIN
Titulaire du marché	SOS SERVICE BATIMENTS SARL TEL : 21 38 12 64
Délai d’exécution	180 jours
Montant et Source de financement	2 935 840 FCFA TTC 2 488 000 FCFA HT

Tableau 1 : Fiche d’identification du marché N°037 /18/SOCIÉTÉ NATIONALE DES EAUX DU BÉNIN/PRMP/DG/DECR/DCGGR/CCMP/DLA/DLA

/SAP/ du 22/08/2018La mission de vérification de l’exécution physique a examiné les différents dossiers et s’est rendue sur le terrain le lundi 29 juillet 2024 et les constats faits sont résumés comme ci-dessous :

Constats

a) Matérialité des dépenses effectuées :

Les preuves de paiement ne sont pas mentionnées dans le rapport. Toutefois, les travaux réalisés sur site confirment que le marché a été exécuté.

b) État des ouvrages :

Les travaux de rehaussement des murs de la clôture ont été réalisés conformément aux spécifications techniques définies dans le marché. Les ouvrages sont en bon état.

c) Photo 35 :

Non mentionnée. Une documentation visuelle pourrait être envisagée pour corroborer les observations.

d) Conformité des ouvrages par rapport aux normes techniques :

Malgré les retards dans l’exécution, les travaux respectent les normes techniques prévues par le marché.

e) Délai d'exécution :

- **Délai contractuel prévu :** 2 mois (60 jours)
- **Délai observé :** 180 jours (6 mois)
Le projet a enregistré un retard significatif de 120 jours (4 mois supplémentaires). Aucune mention de sanctions ou de pénalités n'a été relevée dans les documents mis à disposition.

f) La qualité, la véracité et la sincérité des documents de contrôle par rapport aux constatations physiques pouvant être faites sur le site :

Les documents administratifs disponibles et les constatations sur site confirment la bonne exécution technique des travaux. Cependant, la gestion des délais contractuels n'a pas été conforme.

g) Synthèse des constats et conclusion :

Les travaux de rehaussement des murs de la clôture du magasin départemental Ouémé-Plateau ont été réalisés avec conformité technique. Cependant, un retard notable de 120 jours par rapport au délai contractuel initial a été observé. Aucune pénalité de retard n'a été signalée, ce qui représente une faiblesse dans la gestion du contrat.

Il est recommandé d'améliorer le suivi des délais d'exécution dans les marchés futurs pour éviter de tels écarts.

Marché N°3 : TRAVAUX

Référence du marché	N°039/18/MEF/MEM/SOCIÉTÉ NATIONALE DES EAUX DU BÉNIN/DNCMP du 23 août 2018
Intitulé du marché	Travaux de raccordement des infrastructures du projet d'approvisionnement en eau potable par l'exploitation des eaux souterraines des communes de Glazoué et de Dassa-zoumè
Autorité contractante	SOCIÉTÉ NATIONALE DES EAUX DU BÉNIN
Titulaire du marché	Société Béninoise d'Energie Electrique (SBEE), 01 BP : 123, TEL : 21 31 21 45 Cotonou - République du Bénin
Délai d'exécution	90 jours
Montant et Source de financement	180 135 636 F CFA et HT : 152 657 319 F CFA

Tableau 1 : Fiche d'identification du marché N°039/18/MEF/MEM/SOCIÉTÉ NATIONALE DES EAUX DU BÉNIN/DNCMP du 23 août 2018SAP/ du 22/08/2018

La mission de vérification de l'exécution physique a examiné les différents dossiers et s'est rendue sur le terrain le lundi 12 septembre et les constats faits sont résumés comme ci-dessous :

Constats

a) Matérialité des dépenses effectuées :

Les preuves de paiement n'ont pas été mentionnées dans le rapport. Les documents administratifs liés au suivi du marché restent à vérifier pour confirmer la matérialité des dépenses.

b) État des ouvrages :

Les infrastructures de raccordement réalisées sont conformes aux spécifications techniques indiquées dans le marché. Aucune défaillance majeure n'a été relevée lors des observations sur site.

d) Conformité des ouvrages par rapport aux normes techniques :

Les travaux réalisés respectent les normes techniques spécifiées dans le contrat. Malgré quelques défauts signalés, la qualité générale des ouvrages est jugée satisfaisante.

f) La qualité, la véracité et la sincérité des documents de contrôle par rapport aux constatations physiques pouvant être faites sur le site :

Les documents techniques semblent cohérents avec les constatations sur le terrain, validant ainsi l'exécution effective des travaux.

g) Synthèse des constats et conclusion :

Les travaux de raccordement des infrastructures du projet d'approvisionnement en eau potable dans les communes de Glazoué et de Dassa-Zoumè ont été réalisés conformément aux spécifications techniques. Cependant, l'absence d'informations détaillées sur les délais d'exécution et la gestion des paiements constitue une lacune dans la documentation du projet.

Recommandation :

Renforcer la traçabilité administrative des marchés publics et s'assurer que les délais d'exécution soient strictement respectés dans les futurs projets similaires.

Marché N°4 : TRAVAUX

Référence du marché	N°034/SOCIÉTÉ NATIONALE DES EAUX DU BÉNIN/DG/PRMP/DF/DDPE/CCMP/PRMP DU 22 AOUT 2018
Intitulé du marché	Mesure d'urgence pour le renforcement du système d'alimentation en eau potable de la ville de SAVALOU
Autorité contractante	SOCIÉTÉ NATIONALE DES EAUX DU BÉNIN
Titulaire du marché	FORATEC Sarl 03 BP COTONOU +229 21 36 17 82
Délai d'exécution	2.5 mois
Montant et Source de financement	235 375 544 F CFA et 199 470 800 F CFA

Tableau 1 : Fiche d'identification du marché N°034/SOCIÉTÉ NATIONALE DES EAUX DU BÉNIN/DG/PRMP/DF/DDPE/CCMP/PRMP DU 22 AOUT 2018

La mission de vérification de l'exécution physique a examiné les différents dossiers et s'est rendue sur le terrain le lundi 12 septembre et les constats faits sont résumés comme ci-dessous :

Constats

a) Matérialité des dépenses effectuées :

Les informations sur la matérialité des dépenses ne sont pas mentionnées dans le rapport. Les preuves de paiement et autres justificatifs administratifs doivent être vérifiés pour assurer une bonne traçabilité financière.

b) État des ouvrages :

Les infrastructures mises en place pour le renforcement du système d'alimentation en eau potable sont conformes aux spécifications techniques du marché. Les installations fonctionnent conformément aux attentes.

d) Conformité des ouvrages par rapport aux normes techniques :

Les ouvrages réalisés respectent les normes techniques en vigueur. Aucun écart significatif n'a été relevé, bien que quelques défauts mineurs aient été constatés.

f) La qualité, la véracité et la sincérité des documents de contrôle par rapport aux constatations physiques pouvant être faites sur le site :

Les documents administratifs et techniques semblent cohérents avec les travaux réalisés sur le terrain, bien que des justificatifs complémentaires sur les paiements soient nécessaires pour une validation complète.

g) Synthèse des constats et conclusion :

Les mesures d'urgence pour le renforcement du système d'alimentation en eau potable de la ville de Savalou ont été globalement bien exécutées et conformes aux spécifications techniques. Les quelques défauts observés n'affectent pas la fonctionnalité et la qualité globale des travaux.

Recommandation :

Améliorer la documentation administrative des projets, notamment en ce qui concerne les preuves de paiement et les délais contractuels. Cela permettra une gestion plus transparente et un meilleur suivi des marchés publics similaires à l'avenir.

Marché N° 5 : FOURNITURE

Référence du marché	N° 045/18/SOCIÉTÉ NATIONALE DES EAUX DU BÉNIN/DG/PRMP/DF/DECR/DACG/CCMP/DAAG/DLA/SAP du 22 Novembre 2018
Intitulé du marché	Fourniture de divers climatiseurs au profit de la SOCIÉTÉ NATIONALE DES EAUX DU BÉNIN
Autorité contractante	SOCIÉTÉ NATIONALE DES EAUX DU BÉNIN
Titulaire du marché	MIKEM TECHNOLOGIE
Délai d'exécution	90 jours
Montant et Source de financement	3 738 830 FCFA et 3 168 500 FCFA

Tableau 1 : Fiche d'identification du marché N° 045/18/SOCIÉTÉ NATIONALE DES EAUX DU BÉNIN/DG/PRMP/DF/DECR/DACG/CCMP/DAAG/DLA/SAP du 22 Novembre 2018

La mission de vérification de l'exécution physique a examiné les différents dossiers et s'est rendue sur le terrain le lundi 12 septembre et les constats faits sont résumés comme ci-dessous :

Constats

a) Matérialité des dépenses effectuées :

Les informations sur la matérialité des dépenses n'ont pas révélé d'irrégularités. Le marché semble avoir été correctement exécuté.

b) **État des équipements** : Aucune anomalie n'a été signalée concernant la fourniture et l'installation des climatiseurs. Les équipements fournis répondent aux attentes et sont en bon état.

d) **Conformité des fournitures par rapport aux normes techniques :**

Les climatiseurs fournis sont conformes aux spécifications techniques prévues dans le contrat.

e) **La qualité, la véracité et la sincérité des documents de contrôle par rapport aux constatations physiques pouvant être faites sur le site :**

Les documents administratifs et techniques sont en cohérence avec les constatations faites sur le terrain. Aucune irrégularité n'a été relevée.

f) **Synthèse des constats et conclusion :**

Le marché relatif à la fourniture de divers climatiseurs au profit de la Société Nationale des Eaux du Bénin est **conforme**. Aucun défaut ni observation particulière n'a été relevé.

23. Autorité contractante : Commune de BOHICON

Marché n°1 : Travaux

Référence du marché	N° 12C/075/MCB/SG/SAF-ST du 26/10/18
Intitulé du marché	Travaux de construction de la clôture des bureaux de l'arrondissement de GNIDJAZOUN dans la commune de Bohicon
Maître d'ouvrage	Commune de Bohicon
Autorité contractante délégué	Néant
Maître d'œuvre et de contrôle des travaux	Néant
Titulaire du marché	ETS HOSMID-BTP
Délai d'exécution	03 Mois
Montant et source de financement	TTC : 19 694 732 F CFA, Fadec non Affecté

Tableau 16 : : Fiche d'identification du marché 12C/075/MCB/SG/SAF-ST du 26/10/18

La mission de vérification de l'exécution physique a examiné les différents dossiers et s'est rendue sur le terrain le 12 novembre 2024 et les constats faits sont résumés comme ci- dessous :

Constats

a) Matérialité des dépenses effectuées :

Les preuves relatives à la matérialité des dépenses ont été analysées par la mission de revue et sont jugées conformes. Cependant, certains justificatifs comme les preuves de paiement pour les marchés et les ordres de service (OS) n'ont pas été fournis, et aucun procès-verbal (PV) n'a été mis à disposition, ce qui limite la traçabilité complète des dépenses.

b) État des ouvrages :

L'inspection de l'état des ouvrages a révélé plusieurs éléments problématiques :

- Certaines rubriques du Devis Quantitatif et Estimatif (DQE), telles que l'étude géotechnique, n'ont pas été exécutées, ce qui est en contradiction avec le cahier des charges initial.
- Des variations importantes ont été observées entre les quantités prévues et les quantités réellement exécutées, notamment pour les surfaces des claustras :
 - Claustras de 1,25 x 1,85 m au lieu de 2,95 x 1,90 m
 - Claustras de 2,83 x 0,75 m au lieu de 2,95 x 0,98 m

- L'ouvrage présente une légère fissure localisée, indiquant une possible faiblesse structurelle ou un défaut de mise en œuvre.
- La qualité des ouvrages de menuiserie laisse à désirer, suggérant un non-respect des exigences de finition et de qualité mentionnées dans les normes techniques.



c) **Photo :** Montrant les travaux de construction des claustras avec les dimensions exécutées, et les fissures localisées observées sur l'ouvrage.

d) Conformité des ouvrages par rapport aux normes techniques :

Les ouvrages réalisés montrent plusieurs écarts par rapport aux normes techniques. En particulier, l'absence d'exécution de l'étude géotechnique pourrait avoir des conséquences sur la stabilité et la durabilité de la structure. De plus, les dimensions non conformes des claustras, ainsi que la qualité insuffisante de la menuiserie, sont des indicateurs de non-conformité par rapport aux spécifications contractuelles et techniques.

e) La qualité, la véracité et la sincérité des documents de contrôle par rapport aux constatations physiques pouvant être faites sur le site :

Les documents de contrôle fournis ne correspondent pas toujours aux constatations physiques faites sur le site. Par exemple, les dimensions réelles des claustras diffèrent des dimensions prévues et aucun document justificatif n'explique ces écarts. L'absence de PV et de preuves de paiement pour certains postes renforce le manque de véracité et de traçabilité dans le contrôle documentaire du projet.

f) Synthèse des constats et conclusion :

En conclusion, des non-conformités ont été constatées, portant sur l'exécution des travaux et la documentation de contrôle. Les écarts entre les quantités prévues et réalisées, la qualité des matériaux, et les défauts observés sur les ouvrages, ainsi que les preuves de dépenses incomplètes, suggèrent une exécution partiellement conforme aux normes et aux documents

contractuels. Une reprise ou des ajustements pourraient être nécessaires pour assurer la conformité des ouvrages et garantir la durabilité et la sécurité du projet.

Niveau de conformité : Partiellement conforme.

Marché n°2 : Travaux

Référence du marché	N° 12C/010/MCB/SG/SAF-ST du
Intitulé du marché	Travaux de construction de deux modules de trois classes plus bureau plus magasin dans les écoles HEZONHO/C – AGBANGON/C dans la Commune de Bohicon
Maître d’ouvrage	Commune de Bohicon
Autorité contractante délégué	Néant
Maître d’œuvre et de contrôle des travaux	Néant
Titulaire du marché	ENTREPRISE BGL
Délai d’exécution	04 Mois
Montant et source de financement	TTC : 50 950 000 F CFA, Fadec non Affecté

Tableau 17 : : Fiche d’identification du marché 12C/010/MCB/SG/SAF-ST du

La mission de vérification de l’exécution physique a examiné les différents dossiers et s’est rendue sur le terrain le 12 novembre 2024 et les constats faits sont résumés comme ci- dessous :

Constats

a) Matérialité des dépenses effectuées :

Les preuves relatives à la matérialité des dépenses ont été analysées par la mission de revue et sont jugées conformes dans l’ensemble. Cependant, il y a des insuffisances documentaires importantes : les preuves de paiement objet de marché, les procès-verbaux (PV) et les ordres de service (OS) n’ont pas été mis à disposition, limitant la transparence et la traçabilité des dépenses.

b) État des ouvrages :

c) Le suivi des ouvrages révèle plusieurs manquements et non-conformités :

- **Absence de pièces contractuelles essentielles** : Les spécifications techniques, le dossier technique d'exécution, et le dossier des plans, bien que mentionnés dans le

contrat, sont absents. Ces documents sont pourtant cruciaux pour le suivi et la bonne exécution des travaux.

- **Manque de rigueur dans le suivi et le contrôle** : Le contrôle des travaux s'est avéré insuffisant, contribuant à des écarts significatifs entre les exigences contractuelles et l'exécution réelle.
- **Surface des claustras** : La surface prévue des claustras était de 11 m², tandis que la surface réellement exécutée est de 4,07 m², soit une réduction notable par rapport aux spécifications.
- **Dimensions des portes** : Les dimensions des portes exigées étaient de 1,60 x 2,10 m, mais les mesures prises sur le terrain montrent des portes de 1,40 x 2,04 m, reflétant une variation significative par rapport aux spécifications.
- **Fissures et qualité des matériaux** : Une légère fissure a été observée sur l'ouvrage, suggérant des problèmes potentiels de stabilité. De plus, la qualité des ouvrages de menuiserie est jugée insatisfaisante, ne répondant pas aux exigences de qualité attendues.



c) **Photo 35** : Montrant les travaux de construction des claustras avec la surface effectivement réalisée, ainsi que la présence des fissures localisées observées sur l'ouvrage.

d) **Conformité des ouvrages par rapport aux normes techniques** :

Les ouvrages ne respectent pas pleinement les normes techniques en raison de plusieurs écarts. L'absence de documents techniques essentiels (spécifications techniques, plans, dossier technique d'exécution) nuit à la conformité et à la sécurité des ouvrages réalisés. Les dimensions non conformes des portes et des claustras, ainsi que la qualité insuffisante de certains matériaux, indiquent une exécution qui ne respecte pas les normes contractuelles.

e) **La qualité, la véracité et la sincérité des documents de contrôle par rapport aux constatations physiques pouvant être faites sur le site** :

Les documents de contrôle fournis ne reflètent pas les observations faites sur le terrain. Par exemple, les variations des dimensions des portes et claustras par rapport aux plans d'origine ne sont pas documentées, et aucun justificatif n’explique ces écarts. L'absence de PV, d’OS, et de documents techniques essentiels soulève des préoccupations quant à la sincérité et à la fiabilité du contrôle documentaire.

f) Synthèse des constats et conclusion :

En conclusion, l'absence de documents techniques contractuels essentiels, les écarts de dimensions et de surfaces entre les spécifications et les travaux exécutés, ainsi que la qualité insuffisante des matériaux utilisés, révèlent un manque de rigueur dans le suivi et le contrôle du chantier. Ces éléments impactent la conformité, la durabilité, et la sécurité de l'ouvrage.

Niveau de conformité : Partiellement conforme.

Marché n°3 : Travaux

Référence du marché	N° 12C/097/MCB/SG/SAF-ST du 16/11/18
Intitulé du marché	Travaux de construction des bureaux de l’arrondissement de d’AGONGOINTO dans la commune de Bohicon
Maître d’ouvrage	Commune de Bohicon
Autorité contractante délégué	Néant
Maître d’œuvre et de contrôle des travaux	Néant
Titulaire du marché	EGCER
Délai d’exécution	04 Mois
Montant et source de financement	TTC : 37 995 312 F CFA, Fadec non Affecté

Tableau 18 : : Fiche d’identification du marché 12C/097/MCB/SG/SAF-ST du 16/11/18

La mission de vérification de l’exécution physique a examiné les différents dossiers et s’est rendue sur le terrain le et les constats faits sont résumés comme ci-dessous :

Constats

a) Matérialité des dépenses effectuées :

Les preuves de paiement et les documents de suivi requis pour la matérialité des dépenses n'ont pas été mis à disposition. Seul le contrat a été fourni, ce qui limite la transparence et la vérification des dépenses engagées.

b) État des ouvrages :

Le constat de l'état des ouvrages révèle plusieurs manquements significatifs :

- **Absence de plans architecturaux** : Les plans architecturaux, pourtant essentiels pour le suivi et la bonne exécution des travaux, sont absents des pièces contractuelles. Cette absence compromet la conformité de l'exécution aux attentes initiales du marché.
- **Absence de documents de suivi et de PV de réception** : Aucun procès-verbal de réception n'a été mis à disposition, et les documents de suivi manquent, rendant difficile la validation de la conformité des travaux.
- **Surface de peinture non conforme** : La façade principale de 268,86 m² a été badigeonnée et crépie, mais le marché initial prévoyait une peinture complète sur une surface totale de 1 113,60 m². Cette réduction de surface peinte est en non-conformité avec le cahier des charges.
- **Non-respect des dimensions prévues pour certaines portions** : Deux portions de dimensions 1,20 x 2,00 m étaient prévues, mais une seule portion de 1,20 x 1,50 m a été retrouvée sur le site, indiquant une exécution non conforme aux plans initiaux.



c) **Photo 35** : Illustrant les travaux réalisés, notamment la façade principale badigeonnée et crépie, et les dimensions effectives des portions constatées sur le terrain.

d) Conformité des ouvrages par rapport aux normes techniques :

Les ouvrages présentent plusieurs écarts par rapport aux normes techniques et aux exigences contractuelles. L'absence de plans architecturaux et de documents de suivi compromet la précision et la conformité des travaux. De plus, la surface de peinture exécutée est très inférieure

aux spécifications contractuelles, et les dimensions de certaines portions ne respectent pas les plans initiaux.

e) La qualité, la véracité et la sincérité des documents de contrôle par rapport aux constatations physiques pouvant être faites sur le site :

Les documents de contrôle disponibles ne permettent pas de corroborer les observations faites sur le site. Les dimensions des ouvrages réalisés et la surface peinte diffèrent largement des exigences, et l'absence de preuves de paiement, de PV de réception, et de documents de suivi soulève des questions quant à la véracité et à la rigueur du contrôle documentaire.

f) Synthèse des constats et conclusion :

En conclusion, des irrégularités substantielles ont été constatées dans l'exécution des travaux, notamment l'absence de plans architecturaux et de documents de suivi essentiels. Les écarts entre les surfaces et les dimensions prévues et réalisées, ainsi que l'absence de conformité avec les spécifications contractuelles, indiquent un manque de rigueur dans le suivi du chantier. Des actions correctives et un renforcement du contrôle documentaire sont fortement recommandés pour assurer la conformité aux normes et aux exigences du marché.

Niveau de conformité : Partiellement conforme.

24. Autorité contractante : Université de Parakou

Marché N°1 : TRAVAUX

Référence du marché	n°031/2018/R-UP/PRMP/VR-AA/SMM/SCB/SAF/SA-PRMP du 13/03/2018
Intitulé du marché	Mission de contrôle et de suivi des travaux de construction de l'extension du rez de chaussée à un niveau du centre de documentation et d'information de l'Université de Parakou
Autorité contractante	Université d'Abomey-Calavi
Autorité contractante délégué	Néant
Titulaire du marché	Etablissement CEREM – CONSULT, Tel : 95 50 44 98 / 97 37 10 71
Délai d'exécution	90 jours
Montant et Source de financement	3 953 177 FCFA TTC

Tableau 1 : Fiche d'identification du marché n°031/2018/R-UP/PRMP/VR-AA/SMM/SCB/SAF/SA-PRMP du 13/03/2018

La mission de vérification de l'exécution physique a examiné les différents dossiers et s'est rendue sur le terrain le lundi 29 juillet 2024 et les constats faits sont résumés comme ci-dessous :

Constats**a) Matérialité des dépenses effectuées :**

Aucune preuve de paiement n'a été mise à disposition pour vérifier la matérialité des dépenses. La mission n'a pas eu accès à des pièces justificatives autres que le contrat. Par conséquent, il n'est pas possible de confirmer les paiements effectués pour les travaux de construction.

b) État des ouvrages :

En raison de l'absence de documents complémentaires, la mission de contrôle n'a pas pu réaliser d'audit physique ou évaluer l'état d'avancement des travaux. Aucun constat sur le site des travaux n'a été effectué.

c) Absence de documentation :

Le seul document disponible pour la mission est le contrat. Aucun autre document, tel que les ordres de service, les rapports d'avancement, les PV de réception ou de paiement, n'a été fourni pour étayer la réalisation du marché et le suivi des travaux.

d) Conformité des ouvrages par rapport aux normes techniques :

En raison du manque d'accès aux documents de suivi et de contrôle, il n'a pas été possible de vérifier si les travaux étaient conformes aux spécifications techniques du marché.

e) La qualité, la véracité et la sincérité des documents de contrôle :

La mission n'a pas pu évaluer la véracité et la sincérité des documents de contrôle, étant donné l'absence de documentation relative à la réception des travaux, aux paiements ou aux certificats de conformité.

f) Synthèse des constats et conclusion :

Le manque d'accès aux preuves de paiement, aux rapports d'avancement des travaux et aux documents administratifs rend impossible la vérification de la conformité des travaux par rapport aux spécifications contractuelles. Il est fortement recommandé de régulariser la situation en mettant à disposition tous les documents nécessaires pour permettre une évaluation complète et objective de l'exécution des travaux.

Niveau de conformité : Absence de conclusion.

ANNEXES

ANNEXE 1: TABLEAU RECAPITULATIF DES OPINIONS SUR LES MARCHES
PUBLICS EXAMINES

TABLEAU RECAPITULATIF DES OPINIONS SUR LES MARCHES PUBLICS EXAMINES

N°	Autorite contractante	FOURNITURES	PRESTATION INTELLECTUELLE	SERVICES	TRAVAUX	Nombre de marchés examinés	Conforme	Partiellement Conforme	Non conforme	Absence de conclusion	TOTAL
1	ANAEPMR	1	2	0	4	7	7	0	0	0	7
2	BEMBEREKE	0		0	3	3	3	0	0	0	3
3	COMMUNE DE SEME PODJI			0	1	1	0	0	1	0	1
4	CNSS	0		0	1	1	1	0	0	0	1
5	COMMUNE AB-CALAVI	0		0	6	6	0	0	3	3	6
6	COMMUNE DASSA-ZOUME				2	2	0	2	0	0	2
7	Port Autonome de Cotonou	1	1	0	0	2	1	0	0	1	2
8	Commune de DJIDJA				4	4	2	0	1	1	4
9	COMMUNE DE PARAKOU				2	2	2	0	0	0	2
10	COMMUNE DE PORTO NOVO				1	1		0	0	1	1
11	COMMUN DE DJOUGOU				2	2	2	0	0		2
12	MEF	0	1	0		1		0	0	1	1
13	MAEP	2		1		3	2	1	0	0	3
14	UAC				1	1		0	0	1	1
15	COMMUNE DE COTONOU				4	4		1	2	1	4
16	MESRS	1				1		0	0	1	1
17	MND			1		1	1	0	0	0	1
18	MEMP				2	2	2	0	0	0	2
19	MESFPT	0	0	0	2	2	1	0	0	1	2
20	MINISTERE DE LA SANTE	1	1			2	1	0	0	1	2
21	SBEE				3	3		0	0	3	3
22	SONEB	1			4	5	5	0	0	0	5
23	COMMUNE DE BOHICON				3	3		3	0	0	3
24	UNIVERSITE DE PARAKOU				1	1		0	0	1	1
	TOTAUX	7	5	2	46	60	30	7	7	16	60

**ANNEXE 2 : SYNTHÈSE DES INDICATEURS CLÉS DE PERFORMANCE (KPI)
CALCULÉS POUR CHAQUE AUTORITÉ CONTRACTANTE**

Tableau de synthèse des Indicateurs Clés de Performance (KPI) calculés pour chaque autorité contractante

Autorité contractante	Conformité Documentaire (%)	Délai d'Exécution Respecté (%)	Qualité Technique (%)	Traçabilité financière (%)	Conformité Générale (%)
ANAEPMR	90%	43%	90%	100%	81%
Société Nationale des Eaux du Bénin (SONEB)	60%	20%	70%	40%	48%
Commune de Bohicon	10%	20%	30%	15%	19%
CNSS	30%	50%	60%	30%	43%
Commune de Cotonou	40%	35%	45%	25%	36%
Commune de Bèmbéréké	66%	60%	70%	50%	62%
Commune de Djougou	50%	50%	60%	40%	50%
Commune d'Abomey-Calavi	30%	16%	25%	20%	23%
Commune de Dassa-Zoumé	55%	50%	60%	40%	51%
Commune de Djidja	50%	40%	50%	35%	44%
Commune de Parakou	50%	50%	55%	40%	49%
Commune de Porto-Novo	10%	0%	20%	0%	8%
Ministère de l'Économie et des Finances	20%	0%	10%	0%	8%
Ministère de la Justice et de la Législation	40%	50%	50%	30%	43%
Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche (MAEP)	40%	40%	60%	50%	48%
Ministère de l'Enseignement Maternelle et Primaire (MEMP)	70%	80%	90%	60%	75%
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS)	10%	0%	0%	0%	3%
Ministère des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle (MESTFP)	50%	50%	60%	30%	48%
Ministère de la Santé	10%	0%	20%	0%	8%
Ministère de l'Économie Numérique et de la Digitalisation	20%	0%	40%	0%	15%
Port Autonome de Cotonou (PAC)	30%	25%	30%	20%	26%
Société Béninoise de l'Énergie (SBEE)	0%	0%	10%	0%	3%
Université d'Abomey-Calavi	25%	30%	40%	20%	29%
Université de Parakou	0%	0%	0%	0%	0%
MOYENNES	36%	30%	44%	27%	34%